

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE**

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en
sciences financières et comptabilité**

Spécialité : COMPTABILITE ET FINANCE

Thème :

**Le rôle de l'audit interne dans la gestion des risques liés au
financement via Mourabaha**

Cas : Al Salam Bank Algeria

Elaboré par:

LATRACHE Khadîdja

Encadré par :

Dr.BENZIADI Djamel

Maitre de conférences à ESC Koléa

Lieu du stage : Al Salam Bank Algeria.

Période du stage : Du 09 Mai au 01 juin 2022

2021/2022

Remerciements

En premier lieu je remercie Dieu, le tout-puissant de m'avoir mis sur le chemin du savoir et de la réussite et de m'avoir donné le courage, la volonté et la patience d'accomplir cet humble travail que je présente se forme d'un mémoire pour l'obtention d'un diplôme de master.

Je voudrais adresser toute ma reconnaissance à mon encadreur Mr BENZIADI DJAMEL pour son soutien, sa patience surtout ses judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance aux professeurs et le corps pédagogique de l'École supérieur de commerce qui nous a permis de nous former tout au long des ces années, et plus particulièrement les membres du jury qui nous font l'honneur d'évaluer et de juger notre travail.

J'adresse mes sincères remerciements à Mr OUADAH EMIR qui a bien accepté de m'accueillir au sein de Salam Bank Algeria et pour tous ses précieux conseils.

Je n'oublie pas de remercier mes parents, pour leur soutien constant et leurs encouragements.

Dédicace

Je voudrais dédier ce modeste travail à :

Mes chères parents qui ont été toujours avec moi, ceux qui ont toujours cru en moi et qui m'ont toujours soutenus tout au long de mes études, et aujourd'hui je suis ici pour je puisse les honorer et les rendre fiers.

Sans oublier :

Mes chers frères : Mahmoud, et Raid

Mes chères sœurs : Sara, Khaoula, Amira, Rayenne, et ma belle sœur Hadil

Mon neveu et mes nièces : Noufel, Rafif, et Sirine

Toute ma famille et mes proches

Ma seconde famille avec laquelle j'ai passé mes meilleurs souvenirs pendant ces Cinq années que je n'oublie jamais : Khalil, Hannene, Nourhen, Hiba, Leila, Sabrina, Soundous, Nour, Hadjer, Mariem et tous mes collègues.

KHADIDJA

Introduction générale.....	A
Chapitre I : notions de base sur le contrôle interne et les risques dans les banques islamiques.....	01
Section (1) : les principes fondamentaux de la finance islamique.....	02
Section (2) : les risques encourus par les banques islamiques.....	09
Section (3) : le contrôle interne dans une banque islamique.....	14
Chapitre II : la démarche de l’audit interne dans une banque islamique	23
Section (1) : Généralités sur l’audit interne.....	25
Section (2) : cadre de référence de l’audit interne.....	30
Section (3) : l’audit approche par les risques.....	33
Section (4) : Méthodologie et outils de conduite d’une mission d’Audit.....	35
Chapitre III : la démarche de l’audit du processus de financement via Mourabaha au sein d’Al Salam Algeria.....	53
Section (1) : Présentation générale de l’organisme d’accueil.....	54
Section (2) : le déroulement d’une mission d’audit : Cas crédit « Mourabaha » au niveau d’AL Salam Bank Algeria.....	57
Section (3) : Constats et Recommandations.....	81
Conclusion générale	93.

TABLEAU 1: TABLEAU SYNTHETIQUE DES PRINCIPALES DIFFERENCES ENTRE L'AUDIT INTERNE ET L'AUDIT EXTERNE	27
TABLEAU 2: TABLEAU SYNTHETIQUE DES DIFFERENCES ENTRE L'AUDIT INTERNE ET L'INSPECTION.	28
TABLEAU 3: COMPARAISON ENTRE L'AUDIT INTERNE ET LE CONTROLE DE GESTION.	29
TABLEAU 4: TABLEAU DES FORCES	38
TABLEAU 5: QUESTIONNAIRE DE PRISE DE CONNAISSANCE.....	68
TABLEAU 6: LA GRILLE D'ANALYSE DES TACHES DU CYCLE CREDIT AL MOURABAHA.....	71
TABLEAU 7: IDENTIFICATION DES RISQUES AU NIVEAU DE L'AGENCE.....	73
TABLEAU 8: IDENTIFICATION DES RISQUES AU NIVEAU DE LA DIRECTION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES	74
TABLEAU 9: IDENTIFICATION DES RISQUES AU NIVEAU DU SERVICES RECUEIL ET VALIDATION DES GARANTIES	75
TABLEAU 10: IDENTIFICATION DES RISQUES AU NIVEAU DU SERVICE GESTION ADMINISTRATIVE DES FINANCEMENTS	76
TABLEAU 11: IDENTIFICATION DES RISQUE LIES AU DEBLOCAGE DES FONDS	76
TABLEAU 12: RAPPORT D'ORIENTATION	77
TABLEAU 13: QUESTIONNAIRE DU CONTROLE INTERNE.....	79

FIGURE 1: LA STRUCTURE D'UNE FRAP	43
FIGURE 2: LE RAPPORT D'AUDIT	46
FIGURE 3: LES PRINCIPALES PHASES D'UNE MISSION D'AUDIT INTERNE	48
FIGURE 4: LES PRINCIPALES ETAPES DE MOURABAHA	60
FIGURE 5: DIAGRAMME DE CIRCULATION	62
FIGURE 6: ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DU FINANCEMENT DES ENTREPRISES	68
FIGURE 7 : FRAP N°01	83
FIGURE 8: FRAP N°02	84
FIGURE 9: FRAP N°03	84
FIGURE 10: FRAP N°04	86
FIGURE 11: FRAP N°05	87
FIGURE 12: FRAP N°06	88
FIGURE 13: RAPPORT D'AUDIT	91

AAOIFI	Accounting and Auditing Organization for Islamic Financial Institutions.
IFSB	Conseil des services financiers islamiques
COSO	Committee of sponsoring organizations of the treadway commission
BRI	La banque des règlements internationaux
CRPP	Cadre de reference international des pratiques professionnelles de l'audit interne
IIA	Institute of internal auditors
IFACI	Institut francais des auditeurs et controleurs interne (IIA) ¹
NMO	Normes de mise en oeuvre
TFfa	Tableau des forces et faiblesses apparentes
CC	Chargé de la clientele
DCC	Direction commercial corporate
DFE	Direction du financement des entreprises
CF	Comité du financement
QCI	Questionnaire du controle interne

N° d'annexe	Libellé	Page
01	Les normes de qualification	108
02	Les normes de fonctionnement	109
03	Organigramme schématique d'Al Salam Bank	111
04	Organigramme schématique de la structure de l'Audit Interne	112

La banque est toujours exposée à une multitude de risques liés directement à la nature de l'activité bancaire qui est exercée dans un milieu à changement rapide et dont l'incertitude est bien pris sa place. Chaque risque doit être identifié, évalué et maîtrisé selon sa nature et ses critères

La mise en place du dispositif de contrôle interne est une composante importante pour gérer les activités bancaires, les améliorer, et pour assurer la maîtrise des risques auxquelles la banque est exposée. Mais il peut se caractériser par des limites où il doit être évalué.

L'audit interne devient de plus en plus un facteur clé pour l'amélioration du dispositif du contrôle interne, la maîtrise des activités bancaire et ses risques spécifiques.

Tout au long de notre travail nous essayons de répondre à la problématique Suivante :
« Comment une mission d'audit interne peut-il aider la banque (Al Salam) à rendre l'opération de financement « Mourabaha » rentable et moins risquée? ».

Mots clés : risque, contrôle interne, banque islamique, Audit interne, Mourabaha.

تعد البنوك من أكثر المؤسسات المالية عرضة للمخاطر، المرتبطة مباشرة بطبيعة النشاط المصرفي المتغير باستمرار إذ يجب تحديد كل خطر وتقييمه والتحكم فيه وفقاً لطبيعته وخصائصه. يعد نظام الرقابة الداخلية مكوناً مهماً لإدارة الأنشطة المصرفية وتحسينها وضمان التحكم في المخاطر التي يتعرض لها البنك لكنه في بعض الأحيان يكون غير فعال إذ يجب إعادة تقييمه. أصبح التدقيق الداخلي عاملاً مفتاحي في تحسين نظام الرقابة الداخلي، تحسين سيرورة النشاط المصرفي، معالجة المخاطر المرتبطة بها وتقديم أهم التوصيات اللازمة من خلال عملنا، سنحاول الإجابة على الإشكالية التالية:

" كيف يمكن للتدقيق الداخلي أن يساعد بنك (السلام) في جعل عملية التمويل بالمرابحة مربحة وأقل خطورة؟"

الكلمات المفتاحية: المخاطر، الرقابة الداخلية، البنك الإسلامي، التدقيق الداخلي، عقد المرابحة.

Introduction Générale

Aujourd'hui, les établissements financiers représentent le vecteur moteur de l'économie et de création des richesses des nations.

La banque joue un rôle économique très important par le biais de l'intermédiation bancaire et les opérations sur les marchés financiers. Au niveau interne cette entité offre des prestations de services diverses et exerce des opérations multiples et compliquées, notamment dans la présence de l'outil informatique et les nouvelles technologies.

Le secteur bancaire est censé des détournements et malversations des fonds, le blanchiment d'argents, ainsi des moments de crises vu l'internationalisation du financement et des échanges financiers, donc la banque exerce leur activités dans un environnement concurrentiel plus complexe et incertain, c'est pour cela, les banques que soient conventionnelles ou islamiques sont obligées de proposer des produits diversifiés et accroître la rentabilité mais ces obligations ont donné naissance à de nouveaux risques.

La notion des risques bancaires était le déclencheur des scandales financiers, il s'agit de la crise de 1929 « le jeudi noir », cet événement se manifeste par la chute des cours des actions de Wallstreet où tous les profits durent perdus.

Un peu plus tard, de nouvelles crises ont éclaté telle que la crise des subprimes en 2007 qui a touché l'ensemble du système bancaire et financier et est, en fait, une crise bien plus profonde que celle de l'immobilier à risque américain, elle a participé au déclenchement du krach d'automne 2008, suivi par la crise de la dette souveraine dont les conséquences se font encore ressentir, ajouté à cela d'importantes fraudes à la Société Générale(France) en 2008 et UBS(Suisse) en 2011.

Ceci encourage les banques à renforcer leurs méthodes d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des différents risques. Pour cela, ces dernières mettent en place un dispositif de contrôle interne composé d'une bonne organisation, des matériels nécessaires humain ou financiers et de procédures formalisées.

La majorité des banques dans le monde sont soumises à une réglementation internationale de Bâle, leur exige des normes de contrôle bancaire et de gestion des risques. Le but des autorités bancaires est de minimiser les risques et leurs impacts dans les banques et établissements financiers et de veiller à garantir la gouvernance de ces derniers.

En Algérie, la Banque d'Algérie a adoptée le texte réglementaire n°11-08 du 28/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers qui a abrogé le règlement 02-03 du 28/10/2002 portant sur le contrôle interne. Ce règlement vise à mettre en pratique les recommandations du comité de Bale et les meilleures pratiques internationales en matière de contrôle interne.

Le contrôle interne des banques est constitué de l'ensemble de processus et techniques visant à garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité des opérations bancaires, la fiabilité des informations financières, ainsi le respect des textes législatifs relatifs à l'activité bancaire

Le contrôle interne se caractérise par des faiblesses et des limites et ne peut être efficace et sur de façon parfaite à cause de plusieurs facteurs, c'est pourquoi un examen d'évaluation de ce dispositif apparait de plus en plus nécessaire et bénéfique pour mieux maîtriser les risques bancaires qui sont de nature inhérente et complexe, donc, on parle de l'audit interne.

L'audit interne est une activité exercée par des personnes formées et qualifiées au sein d'une organisation, pour le but d'améliorer la performance de l'entité auditée en s'assurant de son bon fonctionnement et en apportant des conseils et des recommandations qui par la suite permettent la mise en œuvre de nouvelles procédures d'amélioration du performance et de gestion des risques.

Notre travail tente de mettre l'accent sur l'apport de l'Audit Interne dans la maîtrise des activités bancaire d'une façon efficace et efficiente et la gestion de ses risques et donc l'apport de l'audit interne dans l'amélioration de dispositif de contrôle interne.

Pour que notre mission d'audit soit performante et dans le but d'affiner notre étude, on a concentré seulement sur l'audit de l'activité d'octroi de crédit et plus précisément un crédit de Mourabaha qui est considéré parmi les activités principale de la banque.

Ce présent travail, vise à répondre à la problématique suivante :

« Comment une mission d'audit interne peut-elle- aider la banque (Al Salam) à gérer les risques liés au financement « Mourabaha » ? »

Pour répondre à cette problématique, nous allons essayer de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les fondements théoriques de la finance islamique et le contrôle interne ?
- Quels sont les risques liés aux produits islamiques et quelle est la vision de la charia sur ces risques ?
- Quelles sont les objectifs de l'audit interne et comment se déroule une mission d'audit interne dans une banque islamique ?

➤ **Les hypothèses fondamentales :**

Pour répondre effectivement à nos questions de recherche, nous avons formulé les hypothèses suivantes :

- **H01 :** l'Audit interne peut contribuer à rendre la pratique de financement effectuée par la banque plus performante à travers les recommandations fournies.
- **H 02 :** les risques liés aux produits islamiques présentent des risques important et selon la charia ces risques doivent être évalués selon les normes éditées par l'AAOIFI
- **H 03 :** les missions d'audit interne exercées par Al Salam Bank Alegria visent à s'assurer le bon déroulement de ces activités de financement en respectant les procédures interne et la réglementation de la banque centrale et en améliorant le dispositif de contrôle interne.

➤ **Les objectifs de notre recherche sont :**

- ✓ Etudier la fonction d'audit interne, et son rôle dans l'amélioration de la performance bancaire.
- ✓ voir réellement sur le terrain le déroulement d'une mission d'audit interne.

➤ **Raisons du choix du thème :**

Le fait que on fait partie de la spécialité comptabilité et finance qui nous a donnée la base sur l'audit en générale on a pris la décision de choisir l'audit interne dans les banques, car de son grand impact sur l'avenir des organisations dont il est considéré parmi les facteurs clés de succès de chaque organisation, soit il l'orienté vers le succès en cas de son présence soit vers l'échec dans le cas contraire. Et c'est pour cela qu'on a le choisi pour voir son application, son déroulement sur le terrain et par la suite son impact réellement.

➤ **La méthodologie de la recherche :**

- ✓ Une recherche documentaire à travers l'exploitation d'information externe et secondaire relative à notre thème (consultation, ouvrages, articles, site internet tout au long de notre partie théorique.
- ✓ Une étude analytique à partir de la collection des informations auprès de la banque (Al Salam).

➤ **Le plan de travail**

Pour bien aborder le sujet de notre recherche, nous avons le structurer autour de trois chapitres :

- ✓ Le premier chapitre: portant sur les fondements théoriques de contrôle interne et les risques dans les banques conventionnelles et islamiques
- ✓ Le deuxième chapitre: sera consacré à la notion d'audit interne dans les banques
- ✓ Le troisième chapitre : une étude de cas portant sur l'audit de processus d'octroi d'un crédit « Mourabaha » au sein d'Al Salam Bank.

**Chapitre 01 : notions de base sur le contrôle interne et les risques dans les
banques islamiques**

Introduction :

Le secteur économique est toujours en évolution rapide et les mutations constantes de l'environnement influence l'entité bancaire et l'expose à une multitude de risques, il est devenu alors nécessaire de prendre systématiquement en considération les risques qui peuvent être non matérialisés, et qui peuvent influencer durablement l'activité bancaire.

De cette raison, les banques que soit conventionnelle ou islamiques sont soumises à des contrôles bancaires pour un objectif de garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité des opérations bancaires, ainsi le respect des textes législatifs relatifs à l'activité bancaire

Nous allons essayer de présenter et développer à travers ce chapitre la notion de contrôle interne dans les banques islamiques.

Dans la première section nous exposeront les principes fondamentaux de la finance islamique ainsi que les modes de financements ou bien les produits de la finance islamiques.

La deuxième section porte sur les risques liés à l'activité bancaire en générale ainsi que les risques spécifiques à l'industrie islamique.

On conclut ce chapitre avec une troisième section qui porte sur des généralités sur le contrôle interne et la réglementation pour les banques islamiques.

Section (1) : les principes fondamentaux de la finance islamique

Vu que la finance islamique est fondamentalement différente de la finance conventionnel, nous essayons de présenter dans cette section les principes directeurs de cette finance qui reposent sur des références religieuses issus de la charia, ses instruments et techniques permettent une meilleure compréhension des risques auxquels les Banques Islamiques peuvent être exposées lors de leurs opérations financières qu'on va voir dans la deuxième section.

1. Définition de la banque :

«Une banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financières ».¹

Une autre définition pour la banque comme suit : « la banque est une entreprise d'un type particulier qui reçoit les dépôts d'argents de ses clients (entreprises ou particuliers), gère leurs moyens de paiements (carte de crédit, cheque, etc.) et leur accord des prêts ».²

La banque est une organisation pour un but lucrative, l'activité principale est de recevoir les fonds qu'elle emploie pour le financement des projets en octroyant des crédits.

2. Les principes directeurs de la finance islamique :

La finance islamique regroupe un ensemble des techniques financières qui s'organisent conjointement par des principes et des règles prévus par la loi islamique s'appelle« Charīa». Elle est généralement basée sur l'interdiction du Riba(intérêt, usure), mais cela ne consiste pas la seule particularité de cette finance, mais elle se repose sur d'autres principes qui fondent les banques et les assurances dites islamiques.

Ces principes sont illustrés comme suit:

2.1.L'interdiction du Riba (usure) :

Le Riba est un mot arabe qui peut être traduit par « usure », il est défini comme tout intérêt, ou bénéfice convenu en fonction d'une durée connue, ou non, suite à la réception d'un capital initial, plus clairement c'est la valeur du surplus par rapport à la valeur initiale d'un crédit payée par l'emprunteur au profit du prêteur.

Le concept Riba est plus large que le concept intérêt. En effet, il ne se limite pas au prêt à intérêt mais à toute prestation de somme d'argent ou de choses remplaçable dues par

¹ BERNARD Yves et Jean-Claude Coli Dictionnaire économique et financier, Seuil, Paris, 1996, p 170.

² CAPAL. J-V, GARNER.O, Dictionnaire d'économie et de science sociale, Hatier, Paris, 1996, P 20.

une personne à une autre personne engendrant un profit réalisé par l'une des parties sans contrepartie.¹

L'usure est interdite dans la charia, car elle se voit l'argent comme un moyen d'échange et qui est improductive, il ne peut pas générer des revenus à travers l'écoulement du temps, il ne peut pas par conséquent, à lui seul, faire l'objet d'un contrat ou être utilisé comme un moyen de réaliser un profit. Alors, c'est l'interdiction par la charia islamique de percevoir tout intérêt en contrepartie de la mise à disposition d'une somme d'argent.²

Les raisons ou les motivations d'interdiction du Riba sont les suivantes :

- ✓ L'intérêt crée un déséquilibre de base entre la production et la consommation, qui à la source de beaucoup de fléaux : spéculation, stagnations, dépressions...etc.
- ✓ Découragement des entreprises, dont les taux d'intérêt élevés freinent les investissements et entraînent une hausse des prix et du chômage.
- ✓ L'intérêt est susceptible de créer des disparités sociales entre les "have" et les "have-not". Ceci va à l'encontre de la justice islamique, qui condamne toute accumulation des richesses aux mains d'une classe et qui prône une homogénéité au sein de la société.³

2.1.L'interdiction d'incertitude dans les échanges (Al gharar) :

Al gharar peut être défini comme « tout flou non négociable au niveau d'un des biens échangés et/ou qui présente en soi un caractère hasardeux et incertain ». ("Comprendre la finance islamique", Publication de la Cellule de Fiqh du Centre Islamique de la Réunion, Avril 2008 -Édition spéciale)

Il désigne toute transaction à caractère aléatoire et qui possède un élément vague, imprécis, risquée et dont les délais sont incertains. c'est pour cela, la Charia exige dans les affaires et le commerce, qu'il n'est pas permis de conclure de transaction qui contient du Gharar et elle doivent revêtir la transparence et la clarté dont les parties de cette dernière soient en parfaite connaissance des valeurs de leurs échanges.

2.2.L'interdiction du Maysir (la spéculation) :

¹ D. Saidane, « La finance islamique : à l'heure de mondialisation », 2ème Edition RB, Paris, 2011, p45.

² HERBERT(Smith), Guide de la finance islamique, Paris, 2009, p 2.

³ El. M. Abdeslam « Le système bancaire islamique », Edition economica, Belgique, 1999, p15.

La charia interdit les transactions basées sur le Maysir. Etymologiquement, le Maysir était un jeu de hasard, dans le domaine économique, il désigne toute forme de contrat dans lequel le droit des parties contractantes dépend d'un événement aléatoire.¹

Vu que L'argent est considéré par l'islam comme un moyen simple d'échange, et si sa circulation ne se traduit pas par une activité économique réelle, il serait immoral et illicite qu'elle rapporte quelque prime que ce soit. C'est pour cela, la charia interdit l'ensemble des spéculations financières, et leurs dérivées, car elles découragent les activités productives et encouragent la collecte des richesses sans effort.

2.3.L'interdiction des investissements illicites :

La finance islamique est une finance éthique et responsable. Il interdit le financement des activités et des produits qui ne sont pas conformes aux principes de la charia islamique.

Parmi ses activités :

- Les activités liées à l'armement, l'alcool, la drogue, viande de porc et des ses dérivées, tabac, etc.
- Les transactions qui portent sur l'or, l'argent, pour éviter la spéculation.

2.4.L'interdiction de la thésaurisation :

Dans la mesure où la charia considère l'argent comme un moyen d'échange sans valeur intrinsèque, la thésaurisation est fortement déconseillée.

Dieu dit «A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier d'Allah, annonce un châtement douloureux,... goûtez de ce que vous thésaurisiez » (sourat tawba, verset 34 et 35). «Ce verset a plusieurs sens. Dépenser dans le sentier de dieu suppose d'abord de payer l'aumône de la zakat. Il faut que ces biens soient «purifiés ». Enfin il fait référence à l'obligation de faire fructifier son bien pour le bien commun.»²

2.5.La participation aux pertes et aux profits :

La notion de partage des pertes et profits est un élément clés dans le concept de la finance islamique car elle permet de réaliser le principe d'équité et de la justice sociale.

Aucune personne ne peut recevoir une partie des gains réalisés sans supporter aucun risque, donc le risque doit être partagé et réparti équitablement- selon des proportions déterminées à l'avance- entre l'investisseur (détenteur de fonds) et l'entrepreneur (utilisateur de fonds).

¹ I.F.B, la finance islamique, p3.

² La revue du financier, 182-183, édition CYBEL, paris, 2010, p27.

2.6.L'aumône (Zakat) :

La Zakat Al Maal est le troisième des cinq piliers de l'Islam, est un impôt religieux annuel versé par chaque musulman à hauteur de 2,5 % de la somme de sa richesse. Le but est de distribuer les richesses et subvenir aux besoins des pauvres, de réaliser la justice sociale, et d'empêcher le monopole de l'argent par les riches.

Une personne devient imposable si le montant d'épargne cumulée tout au long d'une année lunaire est supérieur ou égale au nissab (la seuil), ce nissab correspond à la valeur monétaire de 85 grammes d'or (595 gramme d'argent pour l'école hanafite).¹

3. Les modes de financements (les produits islamiques) :

Dans les banques islamiques, les produits de financement peuvent être classés ainsi :

- ✓ Les produits basés sur le un financement participatif (partage de profits et de pertes) : Moudarba et Moucharaka.
- ✓ Les produits basés sur le principe achat/vente(les opérations commerciales non basés sur le ppp) : Mourabaha, salam, Ijara, et Istisnaa.
- ✓ Les opérations sans contrepartie(Qard al hassan).

3.1.Le financement participatif :

3.1.1. Al Moudaraba :

Al moudaraba veut dire « prise de risque ». Est un contrat conclu entre deux parties : le propriétaire du capital et l'entrepreneur.

Elle est considéré comme une technique de financement islamique essentiel pour développer l'économie, dont le financier(la banque ou rab al-maal) apporte les capitaux et l'entrepreneur (mudarib ou manager) apporte son savoir-faire et son travail.

En cas de profit, le profit est distribué entre les deux parties selon la proportion fixée dans le contrat. En cas de perte, l'un perd le fruit de son travail et ses frais de gestion, l'autre ses fonds.

3.1.2. Al moucharaka :

Est un contrat entre la banque Islamique et le client pour la création d'une nouvelle entreprise ou le financement d'une entreprise qu'existe déjà.

La différence entre Al moudaraba et Al moucharaka est exprimé par l'obligation pour l'entrepreneur d'avoir un apport personnel en capital.

¹ BENLEKHAL(Nawel), la gouvernance de la banque islamique, mémoire de magister en management, option finance, Oran, 2014, p29.

L'entrepreneur reçoit d'abord une part du profit dégagé, comme un salaire correspondant à son travail, le reste étant partagé entre lui et la banque en proportion des apports en capital. Les pertes aussi sont supportées en fonction du pourcentage de capital investi par les deux parties.

Il existe deux types de contrats moucharaka :

- Al moucharaka définitive : la banque participe au financement jusqu'à la fin du projet et reçoit régulièrement sa part des bénéfices en sa qualité d'associé copropriétaire.
- Al moucharaka dégressive : La banque participe au financement d'un projet avec l'intention de se retirer au fur et mesure de l'avancement du projet et jusqu'au retrait total.¹

3.2. Le financement non basé sur la participation des profits et pertes (les opérations commerciales) :

3.2.1. Al mourabaha (Achat-Revente avec marge) :

Al Mourabaha est une transaction entre un vendeur (le client) et un acheteur (la banque islamique), par lequel ce dernier achète les biens requis par un acheteur et les lui revend à un prix majoré d'une marge clairement et explicitement déterminée.²

3.2.2. Bai al Salam :

Al Salam est un contrat de vente avec livraison différée et paiement comptant. La banque n'intervient pas comme vendeur à crédit, mais comme acheteur d'une marchandise. Elle lui sera livrée à terme pour son client.³

Pour que le contrat Salam soit conforme aux règles islamiques, il doit respecter les conditions suivantes :

- ✓ Les marchandises faisant l'objet du contrat doivent être des marchandises courantes (produits agricoles, matières premières,...) ;
- ✓ Les marchandises ne doivent pas exister au moment du contrat ;
- ✓ L'objet du contrat doit être bien précisé : sa nature, sa qualité, la quantité, le prix ;
- ✓ Le délai de livraison ainsi que le lieu de livraison doivent être fixés
- ✓ Le prix doit être précisé et payé comptant par le client acheteur.⁴

¹ <https://www.albaraka-bank.dz/finance-islamique/moucharaka/>, consulté le 28/04/2022 à 14h00.

² <http://fr.financialislam.com/mourabaha>. consulté le 28/04/2022 à 04h35.

³ Bahri(oum el kheir), la finance islamique compartiment de la finance d'aujourd'hui, Mémoire de magister en droit, Oran, 2013,p128.

⁴ Norme 10 standards AAOIFI.

3.2.3. L'Ijara :

C'est une sorte de crédit bail à moyen et long terme, dont la banque achète un bien ou un équipement qu'elle loue à un client moyennant le paiement mensuel d'un loyer prédéterminé.

Parmi les secteurs concernés, on trouve le transport, l'immobilier et l'équipement.

3.2.4. L'istisnaa :

Le contrat « istisnaa » est similaire au contrat salam car elle est relative à un financement d'un bien qui n'existe pas au moment de la signature du contrat. Mais, y'a quelques différences résident dans le suivant :

- L'istisnaa porte sur la livraison de biens à manufacturer selon les besoins de l'acheteur.
- Pour l'istisnaa, n'y ait pas une exigence de paiement total du prix au moment de la signature du contrat à l'inverse pour contrat salam, dont le paiement total est obligatoire au moment de la signature du contrat.

« On peut définir aussi l'istisnaa comme un type de financement reposant sur un contrat passé entre la banque et l'entreprise au terme duquel la banque s'engage à réaliser, pour le compte de son client, un ouvrage (fabrication d'un bien meuble ou réalisation d'un immeuble), moyennant une rémunération constituée du prix de revient de l'ouvrage majoré d'une marge bénéficiaire. »¹

Pour que le contrat istisna soit conforme aux règles de la charia, il doit respecter les conditions suivantes :²

- Le produit à fabriquer doit être déterminé avec précision ;
- Le délai de livraison ne doit pas être fixé d'avance ;
- Le prix n'a pas à être payé en totalité au moment de la vente.

3.3.Qard hassan :

Est un contrat dont la banque s'engage à prêter à son client une somme d'argent sans contrepartie (ni intérêts ni restitution), en plus du remboursement de son montant. La banque ne peut réclamer le montant prêté avant l'expiration du contrat. Ce type de contrat est limité aux banques islamiques. Il est considéré comme un privilège spécial qu'elles offrent à leur clientèle. Certaines banques le réservent à ses clients titulaires de comptes de placement. D'autres l'accordent aux étudiants nécessiteux ou aux personnes avec des modestes revenus.

¹ Bahri (oum el kheir), op.cit, p130.

² Norme 11 standards AAOIFI.

Mais, en générale, ce prêt est accordé aux nouveaux entrepreneurs ou aux petits agriculteurs qui ne peuvent accéder aux crédits d'une autre manière. Dans ces conditions, le but de ce prêt est bien de les aider à démarrer une vie professionnelle.¹

¹ Idem.

Section (2) : Les risques encourus par les banques islamiques

Toute banque est considérée comme un portefeuille, qui englobe l'ensemble des risques inhérents aux activités de financement et qui constituent par la suite une préoccupation majeure tant pour les banques conventionnelles que pour les banques islamiques.

Les banques islamiques font face à des risques similaires à ceux des banques conventionnelles (le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque de marché et le risque de liquidité), mais en plus de ces risques s'ajoute une autre catégorie et qui fait par la suite une particularité pour toute banque islamique.

Dans cette section, nous allons tenter d'exposer les principaux risques liés à l'activité bancaire et celles encourus par la banque islamique.

1. Les risques communs aux banques conventionnelles et islamiques :

❖ Définition du risque :

« Le risque est lié à la survenance d'un événement non prévisible qui peut avoir des conséquences importantes sur le bilan ou le compte de résultat de la banque. par exemple, une fraude peut conduire à une perte importante, affectant le résultat net de la banque. »¹

1.1. Le risque de crédit (contrepartie) :

C'est un risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie, autrement dit, c'est la perte potentielle relative à l'incapacité d'un débiteur (un individu ayant convenu un accord de financement avec la banque.) d'honorer ces engagements (défaut ou retard de paiement).

Dans une banque islamique Le risque de contrepartie comprend toute défaillance aux engagements établis dans le cadre, soit d'une opération commerciale, soit d'une opération de financement participatif.

A ce stade on trouve pour :

- La mourabaha : la possibilité de non paiement du prix de la marchandise par le client acheteur ;
- La moucharaka et la moudaraba : le non remboursement du capital investi par la banque, ou le non paiement des tranches des gains réalisés ;
- Le contrat salam : la non livraison de la marchandise par le vendeur ;
- Le contrat istisnaa : le non règlement du prix par le client.

¹ RONCALLI (Thierry), la gestion des risques financiers, édition ECONOMICA, paris,2004, p18.

1.2. Le risque de marché :

Le risque de marché est le risque de réaliser des pertes suite à la fluctuation défavorable des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Il se subdivise en risque de taux d'intérêt, risque de change, le risque de matière et le risque de bourse.

➤ **Le risque de taux d'intérêt :**

Il désigne le risque de voir les résultats de la banque affectés par la baisse suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

La banque islamique n'est pas soumise à ce risque, car ses transactions ne sont pas basées sur le taux d'intérêt mais, il y a un risque similaire à ce dernier dans les opérations d'ijara. Dans ce contrat les banques se couvrent généralement en prévoyant un réajustement régulier des loyers.

➤ **Le risque de change :**

Il correspond à l'éventualité pour une banque ou une entreprise d'être affecté négativement par une variation des taux de changes entre devises.

➤ **Le risque opérationnel :**

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte causé par l'occurrence des anomalies liées à des procédures, personnes et systèmes interne de la banque. Il comporte le risque juridique qui constitue le risque opérationnel le plus important dans une banque.

Les banques islamiques encourent un risque opérationnel qui est causé par les raisons suivants :

- ✓ Manque de personnel qualifié capable de mener des opérations financières islamiques ;
- ✓ L'incompatibilité des logiciels informatiques disponibles sur le marché, puisque ces logiciels sont conçus pour les banques classiques.¹

Il est essentiel de mettre la lumière sur les emplois à revenu fixe (Mourabaha, Ijara) qui présenteraient moins de risque que les contrats à livraison différée (Salam, Istisna) et des modes de financement participatifs (Moudaraba, Moucharaka). Le niveau élevé des risques liés à ces derniers instruments illustre les difficultés des banques à appliquer ces contrats, parfois complexes et difficiles à manipuler.

1.3. Le risque de liquidité :

La banque peut se trouver dans une situation où elle ne peut pas rembourser des dettes à court terme alors que les actifs qu'elle détient sont à plus long terme, cette différence

¹ FAKHRI (korbi), op.cit, p76.

dans l'horizon du temps expose la banque aux risques liés à un déséquilibre entre ses ressources et ses emplois. Il s'agit donc un risque de liquidité, qui représente pour un établissement de crédit l'éventualité de ne pas pouvoir répondre à un instant donné, à une demande massive et imprévue de retraits de fonds de la clientèle ou d'autres établissements de crédit.

Dans une banque islamique, le risque de liquidité est très menaçant car :

- La plus grande part des ressources provient de contrats de court terme.
- Les banques ne peuvent pas se réapprovisionner par des crédits basés sur l'intérêt auprès de la banque centrale.
- La finance islamique ne dispose pas d'un marché secondaire lui permettant la Revente rapide des titres sur un marché de gré à gré.
- Les marchés interbancaires et monétaires sont quasi totalement inexistants.

Les contrats Moudaraba et Mourabaha sont les moins risqués puisque leur maturité est de court terme. En revanche, d'autres instruments sont perçus comme présentant plus de risque: la Moucharaka, le Salam, Ijara et Istisna.

1.4. Le risque de réputation :

La confiance qu'une institution financière doit se réaliser est liée directement à sa réputation, son image et sa crédibilité. Le risque de réputation correspond à l'impact que peut avoir une erreur de gestion sur l'image d'une banque, comme il correspond à l'incapacité de la banque à faire face au marché concurrentiel.

« Le risque de réputation est l'atteinte à la confiance d'une banque doit inspirer à sa clientèle et au marché à la suite d'une publicité portant sur des faits vrais ou supposés. Cette perte de confiance peut alors avoir des effets désastreux : retraits massifs des déposants, perte de la clientèle, méfiance des marchés. »¹

2. Des risques spécifiques aux Banques Islamiques :

Outre que les risques qu'on a cités précédemment, Les banques islamiques sont exposées à des risques qui leur sont propres. Ces risques sont principalement liés à la nature des produits dont les banques islamiques assurent la production et l'amélioration.

2.1. Risques liés au stock :

Ce risque émane de la spécificité du mode de financement des banques islamiques, mode qui repose sur des opérations d'achat/vente sous forme d'un mode de financement type

¹ SARDI (Antoine), Audit et contrôle interne bancaire, édition AFGES, paris, 2002, p44.

Mourabaha, ou de location sous forme d'une Ijara, afin de pouvoir réaliser des gains, alors que tout surplus ou gain issus d'une opération de prêts classiques, est considéré comme Riba. Ce qui implique la constitution d'un stock de biens pour les banques, qui va servir par la suite aux opérations de Mourabaha pour la vente, ou d'Ijara pour la location. La constitution de ce stock serait bien évidemment accompagnée d'un risque de gestion, un risque de perte des produits stockés, un risque de livraison pour les clients, ou même un risque de non-conformité par rapport aux besoins exprimés initialement par le client.¹

2.2. Risques commercial déplacé ou translaté :

Le conseil des services financiers islamiques (IFSB) définit le risque commercial déplacé comme étant un risque découlant d'actifs gérés pour le compte de titulaires de comptes d'investissement qui est effectivement transféré au capital propre des institutions financières islamiques (IFI) parce que l'IFI renonce à une partie ou à la totalité de sa part Moudarib (bénéfice) de ce fonds, lorsqu'il le juge nécessaire en raison de pressions commerciales afin d'augmenter le rendement qui serait autrement payable au titulaire du compte d'investissement » (IFSB 2005 ; Norme 76).

Le risque commercial déplacé fait référence aux pertes que la banque islamique absorbe pour s'assurer que les titulaires des comptes d'investissement participatifs sont rémunérés à un taux de rendement équivalent à un taux compétitif et ce, par pression commerciale. La banque islamique peut décider de réduire sa marge afin d'assurer une rémunération compétitive à ses clients. On assiste alors à un transfert d'une part des profits des actionnaires vers les titulaires des comptes d'investissement.²

2.3. Le risque de concentration :

Le risque de concentration peut se définir comme l'exposition excessive à un secteur particulier, à une région géographique donnée, à un type d'activité bien spécifique, à un mode de financement déterminé... Cet investissement excessif peut engendrer des pertes significatives pour l'investisseur en cas de crise touchant le secteur en question, le marché ou la zone géographique choisis. Ce risque dans le cas des banques islamiques est spécifique dans la mesure où, pour l'instant, les emplois bancaires destinés à gérer les liquidités sont peu variés, aussi, les grandes entreprises admises pour le placement des investissements sont peu

¹ EL MARZOUK (abdenb), EL HAJEL(yousra) « La gestion des risques spécifiques des banques islamiques », l'Université Mohammed V,FSJES Agdal, Rabat - Maroc ,p3.

² www.cairn.info, Le risque lié aux comptes d'investissement participatif : un risque propre aux banques islamiques, consulté le 05/05/2022, à 11h40.

nombreuses à satisfaire les critères islamiques et, au passif, le nombre de contreparties institutionnelles est peu élevé. Ces éléments laissent les banques islamiques dépendantes à de faibles emplois de leurs ressources.¹

2.4. Le risque d'investissement :

Les banques islamiques, offrent un financement sous les principes du partage de profit et des risques avec ses déposants. A ce titre, Le risque d'investissement dans les banques islamiques découle des choix de placement de la banque, puisqu'en investissant en capital, la banque encourt le risque d'une perte de ses apports, perte qu'elle partage, avec ses déposants.²

2.5. Risque de taux de référence :

Comme les banques islamiques ne pratiquent pas de taux d'intérêt, il semble qu'elles sont à l'abri des risques de marché liés à la fluctuation des taux d'intérêt. Toutefois, les variations des taux de marché présentent certains risques pour les gains des institutions financières islamiques. Les institutions financières utilisent un taux de référence pour déterminer le prix des différents instruments financiers. Ainsi, dans un contrat Mourabaha, la marge de profit est déterminée par le rajout d'une prime de risque au taux de référence (généralement le LIBOR). La nature de l'actif à revenu fixe fait que la marge soit fixée pour la durée du contrat. Par conséquent, si le taux de référence varie, les taux de marge fixés dans les contrats Mourabaha ne peuvent pas faire l'objet d'ajustement. Les banques islamiques ont donc à faire face à des risques émanant des variations de taux d'intérêt.³

¹ ELLESK (Fouad), OUAZZANI (Ahmed), (2019), « LES RISQUES DANS LE SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE », Université Abdelmalek Essaâdi (Maroc), N°15, p9.

² Idem, p9.

³ Idem, p8.

Section (3) : le contrôle interne dans une banque islamique

Le contrôle interne est un moyen de gestion et de maîtrise des activités d'une organisation, il met en évidence les insuffisances dans la gestion de l'entreprise et il les traite.

1. Généralités sur le contrôle interne :

1.1. Définition du contrôle interne :

1.1.1. Définition du contrôle interne donnée par l'ordre français des Experts-comptables dès 1977 :

« Le contrôle interne est l'ensemble des sécurités contribuant à la maîtrise de l'entreprise. Il a pour but d'un côté d'assurer la protection, la sauvegarde du patrimoine et la qualité de l'information, de l'autre, l'application des instructions de la Direction et de favoriser l'amélioration des performances. Il se manifeste par l'organisation des méthodes et procédures de chacune des activités de l'entreprise pour maintenir la pérennité de celle-ci. »¹

1.1.2. Définition du contrôle interne selon le référentiel du contrôle interne le COSO « Committee of Sponsoring Organisation of the Tread way Commission en 1992 » :

La définition donnée par le référentiel du contrôle interne le COSO permet de comprendre que le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par le conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation. Ce dispositif visant à assurer :

- ✓ La conformité aux lois et règlements ;

¹ [http://www.focusifrs.com/Le dispositif de Contrôle Interne : Cadre de référence](http://www.focusifrs.com/Le_dispositif_de_Contrôle_Interne:_Cadre_de_référence), consulté le 10/05/2022 à 23h30.

- ✓ la fiabilité des informations financières ;
- ✓ l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources.

1.1.3. définition du contrôle interne selon (American Institute of Certified Public accountants1978) :

« Le contrôle interne est formé de plans d'organisations et de toutes les méthodes et procédures adoptées à l'intérieur d'une entreprise pour protéger ses actifs, contrôler l'exactitude des informations fournies par la comptabilité, accroître le rendement et assurer l'application des instructions de la direction. »¹

Dans le contexte bancaire, le contrôle interne est un moyen de maîtrise des différents risques liés à l'activité bancaire comme il est considéré comme un dispositif permanent à l'institution financière, il fait l'objet de garantir l'efficacité, l'efficience et la sécurité des opérations bancaires, la fiabilité des informations financières, ainsi le respect des textes législatifs relatifs à l'activité bancaire.

1.2. Les objectifs du contrôle interne :

➤ **la protection du patrimoine (sécurité des actifs) :**

un bon système du contrôle interne doit viser à préserver le patrimoine de l'entreprise. ce patrimoine ne comprends pas seulement les actifs immobilisés, les stocks ou les actifs immatériels, mais aussi l'image de marque, la technologie et les informations confidentielles de l'entreprise.

➤ **Fiabilité et intégrité des informations financières et opérationnelles :**

L'image et la réputation de l'entreprise se reflète dans les informations qu'elle donne à l'extérieur. Ces informations et qui concernent ces activités et ces performances doit répondre aux critères suivants :

- ✓ **Fiabilité** : une information ne peut être fiable que si elle est vérifiable, c'est-à-dire, il faut vérifier son exactitude pour s'assurer de l'efficacité des opérations.
- ✓ **Exhaustivité** : le contrôle interne doit garantir la totalité et la qualité des enregistrements des informations dès leur origine.
- ✓ **Pertinence** : information est pertinente lorsqu'elle est divulguée en temps opportun(utile), et lorsqu'elle favorise une prise de décision adéquate et aide à

¹ BELLAHA (hajer), « La contribution du contrôle interne et de l'audit à la performance de l'entreprise. Fondement théorique et validation empirique dans le contexte algérien », thèse de doctorat en sciences financiers, Sidi-bel-abbes, 2021, p 66.

évaluer les événements passés, présent ou futur, ou en leur permettant de confirmer ou d'apporter des corrections pour les événements antérieurs.

- ✓ **Disponibilité :** La disponibilité de l'information est l'un des facteurs de réussite et de développement des organisations. Plusieurs entreprises se trouvent en défaillance à cause des informations qui arrivent trop tard ou qui ne sont pas accessibles. C'est pourquoi le contrôle interne adapté doit veiller à ce que l'information soit disponible au moment opportun et il doit également veiller à ce qu'elle soit accessible.
- **L'efficacité et l'efficience des opérations :** le contrôleur interne pose la question clé suivante « est ce que les moyens dont dispose l'entreprise sont utilisés de façon optimale ? ». Cet élément d'optimisation des ressources est important et le contrôle interne doit le prendre en compte pour permettre aux activités de l'entreprise de croître et prospérer.
- **Le respect des lois, règlements et procédures :** Le contrôle interne doit permettre à l'entreprise de se conformer aux lois et aux règlements en vigueur ainsi qu'aux instructions de la direction générale.

1.3. Caractéristiques d'un système de contrôle interne efficace :

- ✓ Des objectifs clairement exprimés et des moyens appropriés ;
- ✓ Une forte implication des organes délibérants et exécutifs ;
- ✓ Une organisation cohérente des organes du contrôle ;
- ✓ Des systèmes de mesure, de limites et de surveillance des risques rigoureux ;
- ✓ Une stricte séparation des fonctions et des tâches ;
- ✓ Le contrôle permanent des opérations et la supervision ;
- ✓ Des procédures qui mettent en application la politique du contrôle interne ;
- ✓ Un système comptable fiable pour traduire une image fidèle ;
- ✓ Un système d'information performant et sécurisé ;
- ✓ Une entité d'audit interne forte.¹

2. Référentiels et réglementations :

2.1. Le COSO :

Le COSO a été défini par le Committee of Sponsoring Organisation of the Tread way Commission en 1992. Il est reconnu par l'IIA (International Institute of Auditors) comme un référentiel de contrôle interne visant à limiter les tentatives de fraudes dans le reporting financier.

¹ SARDI (Antoine), op.cit , p 44.

2.1.1. Le COSO 1 :

C'est le premier des référentiels de contrôle interne auquel tous se sont référés, adoptant du même coup la définition du vocable. Il identifie cinq composantes du contrôle interne qui permettent de mettre en œuvre un dispositif de façon rationnelle.

- ✓ L'environnement de contrôle ;
- ✓ L'évaluation des risques ;
- ✓ L'information et la communication ;
- ✓ Les activités de contrôle ;
- ✓ Le pilotage.

2.1.2. Le COSO 2 :

Le COSO 1 a été jugé comme statique se focalisant sur une orientation fonctionnelle. C'est pour cela Le COSO 2 est venu palier à ces insuffisances, et compléter le cadre du COSO 1 en mettant en place un cadre de gestion des risques.

Le COSO 2 s'articule autour de trois dimensions :

- ✓ Une dimension liée aux objectifs de l'organisation, y inclus les objectifs stratégiques ;
- ✓ Une dimension liée aux éléments relatifs à la gestion globale des risques ;
- ✓ Une dimension liée aux différentes entités de l'organisation.

2.1.3. Le COSO 3 :

L'objectif de la mise à jour du Référentiel COSO sur le contrôle interne est pour le rendre adaptable aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Il intègre les nouveaux risques, les attentes en matière de gouvernance, le recours à l'externalisation avec un enjeu de bonne définition des attentes en matière de contrôle interne vis-à-vis des prestataires, la fraude etc.

Le référentiel de 2013 reprend les éléments essentiels du référentiel COSO de 1992, en particulier la définition, les critères d'évaluation, les 5 composantes et il décline 17 principes liés à cette dernière.

Le COSO 3 vise à:

- ✓ Renforcer les contrôles et gagner en confiance sur les opérations, le reporting et les objectifs de conformité ;
- ✓ Identifier les risques nouveaux et définir des dispositifs de maîtrise appropriés ;

- ✓ Analyser comment les ressources, la technologie et les processus peuvent potentiellement causer des défaillances de contrôle et comment les éviter ;
- ✓ Cibler les contrôles pour mieux répondre aux évolutions de l'environnement.

2.2. Le comité de Bâle :

Le comité de Bâle a été fondé à la fin de 1974 au sein de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle en Suisse. Ce comité a pour missions de renforcer la régulation des banques et de s'assurer de la stabilité du système financier, il établit des normes internationales dans le domaine du contrôle prudentiel des banques et constitue une instance de coopération internationale sur ces questions.

En 1988 le comité de Bâle a publié les premiers accords « Bâle I », son dispositif principal dit ratio « Cooke », oblige les banques à détenir un minimum de fonds propres au regard du montant de leurs engagements. Ici, l'objectif est de réduire le risque systémique.

Face à la complexification des produits financiers dans les années 1990, les membres du comité de Bâle ont été amenés à redéfinir, enrichir et améliorer les normes de régulation.

Le 26 juin 2004, le comité a mis en place un deuxième accord, appelé « Bâle II » puis, avant même la mise en œuvre complète des accords de Bâle II, d'un troisième (les accords de Bâle III) en novembre 2010 en raison du déclenchement de la crise financière de 2007/2008.¹

2.2.1. Recommandation de Bâle II sur le contrôle interne :

Les accords de Bâle II reposent sur trois piliers sont présentés comme suit :

- **Pilier 1** : ce pilier impose de tenir compte des risques opérationnels en plus des risques de crédit et de marché en maintenant le niveau minimal des fonds propres. Ces derniers doivent représenter au moins 8% des crédits que les banques accordent. Cette exigence fait passer le « ratio Cooke » au « ratio McDonough ».

$$\text{Ratio McDonough} = \frac{\text{fonds propres}}{(\text{Risque crédits net pondérés} + \text{Risque marché} + \text{Risque opérationnel})} \geq 8\%$$

¹ <https://www.lafinancepourtous.com>, comité de Bâle, consulté le 11/05/2022, à 22h00.

- Le poids proportionnel des risques dans le dénominateur devra respecter 85% pour le risque de crédit, 5% pour le risque de marché et 10% pour le risque opérationnel.
- **Pilier 2 :** ce pilier prévoit la mise en place par les banques elles-mêmes des procédures de surveillance prudentielle. Les superviseurs bancaires sont chargés de confronter leur propre analyse du profil de risque de l'établissement avec celle conduite par la banque, et en fonction de leurs conclusions, ils peuvent exiger que la banque renforce ses fonds propres au delà du ratio minimum de fonds propres exigé par bâte II.¹
- **Pilier 3 :** ce troisième pilier vise à instaurer des règles de transparence financière en renforçant la communication d'informations sur les actifs, les risques et la gestion pour le but d'uniformiser les pratiques bancaires en matière de communication financière et de faciliter ainsi la lecture des informations comptables et financières des banques d'un pays à l'autre.

2.2.2. Les accords de Bâle III :

Entrée en vigueur en 2010, Bale III est une réforme financière qui a pour but de renforcer la sécurité et la solidité du système bancaire. Cette réforme a été mise en place après la grande crise financière de 2007 afin d'éviter que de tels événements se reproduisent. Elle a été mise au point par le comité de Bâle qui coordonne l'efficacité du contrôle prudentiel et la coopération entre les principaux régulateurs bancaires de la planète.²

Ces nouveaux accords ont pour but principale qui est de renforcer le niveau et la qualité des fonds propres et de réaliser une gestion accrue de leur risque de liquidité.

3. La réglementation pour les banques islamiques :

Le comité de Bâle a mis quelques implications pour les banques islamiques, parmi ces implications :

3.1. L'impact de la nouvelle exigence en fond propre (Bâle III) pour les banques islamiques :

Dans ce cas la, les fonds sont composés essentiellement de fonds de type Tier1, a cause de la simplicité de la structure du capital des banques islamiques et le non existence des capitaux qui sont purement spéculatifs et qui sont interdits par la charia islamique.

3.2. Impact de l'augmentation des niveaux des ratios de fonds propres :

¹ Idem.

² <https://www.ooreka.fr/> Bâle III, consulté le 11/05/2022 à 00h00.

Dans le but d'évaluer l'impact de l'augmentation des ratios de fonds propres, une étude a été amenée par des spécialistes visant à calculer le ratio de solvabilité bancaire pour les banques islamiques selon la formule de Bâle. Le résultat constaté a montré que les banques islamiques disposent d'un ratio de solvabilité qui satisfait largement les exigences de Bâle III, ce qui est confirmé la bonne qualité des fonds propres des banques islamique.

3.3. L'impact de la mise en place d'un ratio d'effet de levier :

En raison de la structure du capital qui est simple dans les banques islamiques et qui se compose principalement de Tier 1, le ratio de levier (ratio des fonds propres de type Tier 1 d'une banque ramené à sa dette) est moins élevé par rapport à celui des banques conventionnelles. Ceci est confirmé par une recherche de Morgan Stanley sur les banques de Qatar basé sur le calcul du ratio crédit/dépôt dont il a trouvé que ce ratio ne dépasse pas les 100% alors que ce ratio dépasse les 130% pour un échantillon de banque conventionnelle, et donc cela pour les banques islamiques reste un autre facteur leur Permettant d'être encore plus compétitives.

3.4. impact de la mise en place du ratio de liquidité :

Les instruments de gestion des risques de liquidité ont toujours constitué un enjeu majeur pour les banques islamiques. La raison principale de cela est l'absence d'un marché monétaire islamique développé et le manque d'instruments d'investissement islamique liquides à court terme.

Appliquer ces ratios poserait un défi aux banques islamiques, qui doivent faire preuve d'innovation en matière de produits financiers à court terme. Mais elle pourrait également démontrer que les accords de Bâle sont encore des accords conçus spécialement pour les banques conventionnelles.¹

4. Le cadre réglementaire du contrôle interne en Algérie :

Selon l'article 97 de l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, les banques et les établissements financiers sont soumises à l'obligation de respecter les normes de gestion destinées à garantir leur liquidité et leur solvabilité à l'égard des déposants et des tiers ainsi que l'équilibre de leur structure financière. Toute non respect des conditions de l'article 97 entraîne à des sanctions administratives ou pécuniaires appliquées par la commission bancaire selon l'article 114 de l'ordonnance n°13-01.²

¹ Inspiré d'EL ATTAR (Abdelilah)et ATMANI(Mohammed Amine): L'impact des accords de Bâle III sur les Banques Islamiques, Université M. Premier Oujda, Maroc, 2013, p19-31.

²L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit, article 68

En Algérie, la Banque d'Algérie a adoptée le texte réglementaire n°11-08 du 28/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers qui a abrogé le règlement 02-03 du 28/10/2002 portant sur le contrôle interne. Ce règlement vise à mettre en pratique les recommandations du comité de Bale et les meilleurs pratiques internationales en matière de contrôle interne.

Le contrôle des banques est un ensemble de processus et de techniques visant à s'assurer que :

- ✓ les activités sont bien maîtrisées ;
- ✓ les processus internes fonctionnent bien ;
- ✓ L'ensemble des risques tel que définis dans le règlement, y compris les risques opérationnels sont pris en compte ;
- ✓ Les processus sont en conformités aux lois et règlements ;
- ✓ Les opérations bancaires sont claires et bien définies ;
- ✓ Les informations financières sont fiables ;
- ✓ Les ressources sont optimisées.¹

¹ ZAAFRANE (Mansouria), L'audit et le contrôle des risques dans le milieu bancaire

Cadre de référence des banques algériennes, Université de Mostaganem, Algérie, N°06, 2016, p 12.

Conclusion du chapitre :

Le contrôle interne se trouve au cœur de toute organisation, et essentiel à sa survie.

Le contrôle interne se caractérise par des limites à cause de plusieurs facteurs comme par exemple l'erreur humaine, le maquillage des informations financières, les nouvelles technologies, le coût de mise en place d'un contrôle interne par rapport aux avantages attendus ...etc. Et, vu que l'activité bancaire est porteuse de risques. Ces dernières doivent être maîtrisées par un système de contrôle interne performant.

Le dispositif du Contrôle Interne doit faire l'objet d'une évaluation pour s'assurer de son efficacité et sa pertinence. Cette évaluation est garantie par la fonction d'Audit Interne sur laquelle portera notre prochain chapitre.

Chapitre 02 : La démarche de l'audit interne dans une banque islamique

Introduction du chapitre :

Suite aux différents scandales boursiers et comptables des firmes Enron, Worldcom , la crise financière de 1929 aux USA et d'autre, qui ont suscité une grande inquiétude dans les milieux économiques, financiers, l'audit devient un outil incontournable pour certifier l'exactitude et la sincérité des comptes des entreprise.

C'est par la suite, l'usage de l'audit et plus particulièrement l'audit interne, s'est largement répandu dans les organisations privées et publiques en raison de l'image de rigueur qu'il véhicule, des risques qu'il parvient à identifier, des politiques et des plans qu'il doit accompagner, et des économies qu'il permet de réaliser .

L'audit interne s'appuie sur des règles de conduite qui permettent une application efficace des pratiques professionnelles. Ainsi, les auditeurs internes, dans le cadre de leurs missions adoptent une démarche structurée et respectent un enchaînement logique des phases, en utilisant les outils adaptés pour chacune d'entre elles.

L'audit de conformité charia islamique a pour objet de s'assurer que les activités menées par une banque islamique ne contreviennent pas règles et principes de la charia

Section (1) : Généralités sur l'audit interne

Nous allons présenter dans cette section quelques concepts de base de l'audit interne à travers leurs définitions, les caractéristiques, les objectifs et le positionnement de l'audit interne par rapport aux autres métiers voisins.

1. Définitions :

1.1. Définition de l'audit en charia :

L'audit charia¹ est l'examen de la conformité de l'ensemble des activités d'une institution financière islamique à la charia. Cet examen porte sur les contrats, les accords, les politiques, les transactions, les statuts, les états financiers, les rapports, etc.

L'objectif est de s'assurer que les activités des institutions financières islamiques se conforment avec les principes et règles de la charia.

1.2. Définition de l'audit interne :

Si on parle de l'audit interne on parle de l'environnement interne de l'entreprise.

Toutes les entreprises de taille significative ont souvent cherchées à renforcer leur dispositif de contrôle interne en créant un service d'audit interne qui est pour une mission d'évaluation périodiques des opérations et de niveau de contrôle interne pour le compte des directions générales.

« L'audit interne est une activité indépendant et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations ; lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajouter. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques ; de contrôle et gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité »².

De cette définition découle certains points :

- L'audit interne est une activité indépendante pour le but de fournir une assurance objective et des conseils pour réaliser une valeur ajoutée et améliorer les opérations de l'organisation.
- L'audit interne est centré sur les risques, donc, une activité d'assurance pour le but d'apporter à l'organisation une évaluation

¹ Les cahiers de la finance islamique N°6, Strasbourg, 2014, p37.

² www.ifaci.com, « définition de l'audit interne par l'IIA en 1999 », consulté le : 19/03/2022 à 14h45.

systematique et disciplinée des processus de management des risques, de contrôle ou de gouvernement d'entreprise.¹

1.3. L'audit interne en Algérie :

La loi N° 88 – 01 du 12 janvier 1988 sur les entreprises publiques et économiques, dans l'article 40 considère que celle-ci :

« Sont tenues d'organiser et de renforcer des structures internes "d'audit d'entreprise "et d'améliorer de manière constante, leurs procédés de fonctionnement et de gestion ».

2. Les objectifs de l'audit interne :

« L'objectif de l'audit interne est d'aider une organisation à atteindre ses objectifs en évaluant son processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise. Il est également possible de faire des propositions pour renforcer l'efficacité de ces entreprises».²

L'audit interne a pour objectifs de :

- vérifier périodiquement la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de **contrôle interne**, et informer la direction générale, l'organe délibérant et le comité d'audit de l'état du dispositif de contrôle interne.
- donner **en toute indépendance** aux dirigeants l'assurance d'un développement maîtrisé,
- Vérifier l'efficacité et l'efficience des processus et des contrôles sur l'ensemble des activités.
- Informer de manière régulière et indépendante, la Direction générale, l'organe délibérant et le comité d'audit de l'état du dispositif de contrôle interne.

3. Les fonctions voisines de l'audit interne :

3.1. L'audit interne et l'audit externe :

Avant de voir les différences entre ces deux fonctions, il est essentiel de commencer par la définition de l'audit externe.

« L'audit externe est mis en œuvre par un organisme indépendant chargé de certifier l'exactitude des comptes, résultats et états financiers, Cette étude est mise en œuvre par des commissaires aux comptes professionnels. Ils ont pour but de s'assurer de la pertinence des rapports de la direction et de la crédibilité des états financiers.

¹ SARDI(Antoine), op.cit , p 82.

² www.qualite.ooreka.fr, « Audit interne », consulté le : 19/03/2022 à 16h25.

De cette définition, on déduit que les responsables d'une organisation font appel aux tiers, généralement annuellement, pour certifier la conformité de leurs comptes.

Les principales différences entre ces deux fonctions sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 1: Tableau synthétique des principales différences entre l'audit interne et l'audit externe

	Audit Interne	Audit Externe
Le statut de l'auditeur	Est un salarié de l'entreprise.	Prestataire de service juridiquement indépendant.
Les bénéficiaires de l'audit	Les responsables de l'entreprise : managers, direction générale, et éventuellement le comité d'audit.	Tous ceux qui ont besoin de la certification des comptes : Actionnaires, banquiers, autorités de tutelle, clients et fournisseurs, etc.
Les objectifs de l'audit	Apprécier le dispositif de contrôle interne, recommander les actions et promouvoir la performance de l'entreprise.	certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, résultats et états financiers de l'entreprise.
Le champ d'application	Il dépasse la stricte dimension comptable et financière pour s'étendre à l'ensemble des fonctions et des dimensions.	englobe tout ce qui concourt à la détermination des résultats, à l'élaboration des états financiers.
La prévention de la fraude	Il s'agit d'une fraude touchant par exemple la confidentialité de l'entreprise.	Toute fraude qui peut influencer les résultats.
La méthode de l'auditeur	Selon une méthodologie spécifique, et elle est basée sur des questionnements.	Les auditeurs externes réalisent en général leurs missions selon des méthodes qui ont fait leurs preuves, à base de

		rapprochements, analyses, inventaires.
--	--	--

Source : Reformulé à partir de CHEKROUN (Meriem), Le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne, 2014, p48.

3.2. L'audit et l'inspection :

Les différences entre l'audit interne et l'inspection sont illustrées dans le tableau suivant :

Tableau 2: tableau synthétique des différences entre l'audit interne et l'inspection.

	Audit interne	L'inspection
Régularité / efficacité	Contrôle le respect des règles et leurs pertinences.	Contrôle le respect des règles sans les interpréter ni les remettre en cause.
Méthode et objectifs	Remonte aux causes pour élaborer des recommandations dont le but est d'éviter la réapparition du problème.	L'inspection s'en tient aux faits et identifie les actions nécessaires pour les réparer et remettre en ordre.
Evaluation	Evalue le fonctionnement des systèmes et non les hommes	Evalue le comportement des hommes et parfois les compétences et les qualités
Sélection/ Sélectivité	Répond aux préoccupations du management soucieux de renforcer sa maîtrise, sur mandat de la direction générale.	L'inspection est une investigation approfondies et contrôle très exhaustifs éventuellement sous l'initiative de l'inspecteur.
Service/ police	Privilégie le conseil et donc la coopération avec les audités.	Privilégie le contrôle et donc l'indépendance des contrôleurs.

Source : Reformuler à partir le site <https://apprendreéconomie.com/laudit-interne-et-linspection>, consulté le 22/04/2022, à 18h45.

3.3. L'audit interne et le contrôle de gestion :

Le contrôle de gestion est définie par l'ensemble des processus et de systèmes par lesquels les dirigeants de l'entreprise s'assurent que les ressources sont bien exploités c'est - à - dire d'une façon efficace et efficiente pour atteindre les objectifs fixés.

Il fournit au sommet stratégique de l'entreprise toutes les informations utiles pour apprécier le niveau de maîtrise des activités par rapport aux finalités, l'exécution des missions, le déploiement de la stratégie et l'atteinte des objectifs opérationnels de l'organisation.¹

Tableau 3: comparaison entre l'audit interne et le contrôle de gestion

	Audit interne	Contrôle de gestion
Questions a poser	Comment fonctionne ce qui existe ? Comment l'améliorer ?	Où voulons-nous aller ? comment ?
Les objectifs	visent à mieux maîtriser les activités de l'entreprise par une évaluation du système de contrôle interne à travers tous ses composants	visent à planifier et suivre les opérations et leurs résultats. Analyse le budget du service d'audit interne.
la périodicité	répond à la demande du commanditaire. La durée de celle-ci est tributaire de la gravité du risque.	travaille en permanence dans l'entreprise.

Source : Reformulé à partir de CHEKROUN (Meriem), Le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne, 2014, p52.

¹ Keiser. A.M, « Contrôle de gestion-Collection Gestion, Edition ESKA, Paris, 2000.

Section (2) : Cadre de référence de l'audit interne dans une banque islamique

L'audit interne est régit dans un document : le CRPP- cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne, elles sont actualisées et mises à jours par les services spécialisés de l'IIA (The International Internal Audit Standards Board) qui mène l'étude des normes avant de les publier.

Les normes ont pour objet :

- De guider l'application des dispositions obligatoires du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne ;
- De fournir un cadre pour la réalisation et le développement d'un large éventail d'activités d'audit interne à valeur ajoutée ;
- D'établir les critères d'évaluation de l'audit interne ;
- De favoriser l'amélioration des processus et des opérations de l'organisation.¹

Pour atteindre ces objectifs, le CRIPP se compose de sept parties :

- ✓ Le code de déontologie ;
- ✓ Les normes de qualification (série 1000).
- ✓ Les normes de fonctionnement (série 2000).
- ✓ Les normes de la mise on œuvre (série 1000 et 2000).

Les définitions des normes retenues dans les cahiers de l'institut francophone d'audit et du contrôle interne (IFACI), Résumé des normes d'audit et du contrôle interne-CRIPP-2009 sont les suivantes :

1. Le code de déontologie :

Le code de déontologie de l'IIA a pour but de promouvoir une culture d'éthique au sein de la profession d'audit interne, plus clairement, il précise aux auditeurs les valeurs à respecter dans l'accomplissement de leur activité et s'appuie deux composantes essentielles :

- Des principes fondamentaux pertinents pour la profession et pour la pratique de l'audit interne ;
- Des règles de conduite décrivant les normes de comportement attendues des auditeurs internes. Elles sont une aide à la mise en œuvre pratique des

¹ <https://www.theiia.org> «cadre de référence internationale des pratiques professionnelles- edition2017», consulté le : 24/03/2022 à 13h10.

principes fondamentaux et ont pour but de guider la conduite éthique des auditeurs internes.

1.1.Principes fondamentaux :

Les auditeurs internes sont obligés de respecter et appliquer les principes suivants :

- ❖ **Intégrité** : elle est à la base de la confiance et de la crédibilité accordées à leur jugement.
- ❖ **Objectivité** : les auditeurs doivent respecter les principes d'objectivité, en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives au processus examiné, donc l'évaluation de tout élément doit se faire d'une manière équitable, ce qui requiert de l'auditeur un caractère impartial et le refus de toute proposition provenant de leur propre intérêt pour influencer leur jugement .
- ❖ **Confidentialité** : elle concerne la propriété et la valeur des informations reçus, dont les auditeurs ne divulguent ces dernières qu'avec les autorisations requises.
- ❖ **Compétence** : les auditeurs doivent appliquer leurs connaissances, leurs savoir-faire et leurs expériences, pour la réalisation de leurs missions en mettant la lumière sur l'amélioration de leurs compétences, l'efficacité et la qualité de leurs travaux (mise à jours des connaissances), et sans oubliant le respect des normes internationales pour la pratique professionnelle d'audit interne.¹

1.1. Règles de conduite :

Elles sont pour le but d'appliquer les quatre principes fondamentaux de façon claire et pratique, et peuvent se résumer en douze points qui sont les suivants :

- Accomplir honnêtement les missions ;
- Respecter la loi ;
- Ne pas prendre part à des activités illégales ;
- Respecter l'éthique ;
- Etre impartial ;
- Ne rien accepter qui puisse compromettre le jugement ;

¹ Document IFACI, « Cadre de référence international des pratiques de l'audit interne », disponible sur <http://www.ifaci.com>.

- Révéler les faits significatifs ;
- Protéger les informations ;
- Ne pas en tirer un bénéfice personnel ;
- Ne faire que ce qu'on peut faire ;
- Améliorer ses compétences ;
- Respecter les normes.¹

2. Les normes de qualification :

Indiquent les caractéristiques des entités et des personnes qui réalisent des activités d'audit interne, elles sont au nombre de 18, classées en 4 groupes.

Elles sont présentées en annexe1.

3. Les normes de fonctionnement :

Elles sont liées directement à la nature des activités d'audit interne et définissent les critères de qualité permettant d'évaluer les services fournis, elles sont au nombre de 31, et classées en 7 groupes.

Elles sont présentées en annexe2.

4. Les normes de mise en œuvre :

« Analysées avec les normes de qualification et de fonctionnement auxquelles elles sont rattachées, les normes de mise en œuvre (NMO) sont assorties d'une lettre (précédé d'un point) qui définit le type d'activité auquel elles se rapportent soit, à ce jour :

-« A » pour audit (ou assurance) ;

-« B » pour conseil. En introduisant la fonction conseil, on confirme la parfaite cohérence entre les normes et la définition de l'audit ».²

- **Activités d'assurance :** Dans le cadre de mission d'assurance, l'auditeur interne procède à une évaluation objective en vue de formuler e toute indépendance une opinion ou des conclusions sur une entité, une opération, une fonction, un processus, un système ou tout autre sujet. L'auditeur interne détermine la nature et l'étendue des missions d'assurance.
- **Activité de conseil :** Les missions de conseils sont généralement entreprise à la demande d'un client. Leur nature et leur périmètre font l'objet d'un accord avec ce dernier. Elles comportent généralement des intervenants.

¹RENARD(Jacques) : théorie et pratique de l'audit interne, édition Eyrolles, paris, 2016, p95.

² Idem, p93.

Section (3) : L'audit l'approche par les risques

L'approche par les risques permet à l'auditeur de bien comprendre l'entreprise, son organisation et son environnement, et le plus important est qu'elle permet de mettre en évidence les points porteur de risques qui nécessitent des contrôles approfondis et les autres points qui peuvent supporter les contrôles allégés, et alors l'objectif de l'auditeur dans une approche d'audit par les risques est d'obtenir une assurance raisonnable.

L'auditeur réduit le risque d'audit en définissant et en mettant en œuvre des procédures d'audit afin de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés lui permettant de tirer des conclusions raisonnables sur lesquelles il peut fonder son opinion. L'assurance raisonnable est obtenue lorsque l'auditeur a pu réduire le risque d'audit à un niveau faible et acceptable.

L'assurance raisonnable est à considérer pour la totalité du processus d'audit. Elle signifie un niveau élevé d'assurance, sans qu'elle ne soit une assurance absolue. En effet l'auditeur ne peut fournir une assurance absolue, en raison des limitations inhérentes au travail à accomplir, au jugement professionnel requis et à la nature des éléments probants à examiner.¹

Le risque d'une mission d'audit c'est le risque qu'un professionnel puisse exprimer une opinion inappropriée. Ce risque comprend :

✓ **Le risque inhérent :**

C'est la possibilité que le solde d'un compte ou une catégorie d'opérations comportent d'inexactitudes du fait :

- De la nature (complexe) de l'activité et du secteur d'activité de l'entreprise, exemple:
Cas d'une banque ou d'une société d'assurances ;
- De son environnement et des réglementations qui lui sont applicables.²

✓ **Le risque de contrôle :**

C'est la possibilité qu'une catégorie d'opérations comporte d'inexactitudes matérielles que le système de contrôle interne de l'entreprise ne peut détecter.

¹ Résumé du Guide IFACI pour l'utilisation des Normes Internationales d'Audit dans l'Audit des Petites et Moyennes Entreprises, p5.

² MOKRANI A/KRIM : Synthèse du cours «L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER », Ecole supérieur de commerce, 2020, p19.

Le risque de contrôle est fonction de l'efficacité du contrôle interne de l'entreprise. Si le système de contrôle interne est performant, le risque de contrôle est par conséquent réduit.¹

✓ **Le risque de non détection :**

Il est directement relié au travail de l'auditeur et il comprend le risque lié au sondage, le risque hors sondage et le risque lié aux autres procédés, donc les procédures mises par un professionnel ne lui permettent pas de détecter les anomalies matérielles qui existent.

¹ Idem, p20.

Section (4) : Méthodologie et outils de conduite d'une mission d'Audit

Afin d'assurer une bonne qualité de résultats d'une mission d'audit et pour adopter une valeur ajoutée, la mission d'audit interne ne se déroule pas au gré de l'inspiration de l'auditeur interne, dont il doit se doter d'une méthodologie se caractérise par la simplicité, adaptabilité, la rigueur et la transparence pour pouvoir s'organiser dans sa mission.

La singularité d'une mission d'audit est qu'elle se découpe en périodes précises et identifiable, et qui sont toujours les mêmes. Il est important avant d'aborder les différentes phases d'audit interne de comprendre ce que l'on entend par « mission d'audit interne ».

1. Définition de la mission :

Le terme mission est un terme latin, « Mittere : envoyer », elle est définie dans le petit Larousse comme une Fonction temporaire et déterminée dont un gouvernement charge un agent spécial ...par exemple : ce que l'on est chargé d'accomplir dans l'intention de dieu ou d'après la nature des choses ».

Pour la direction de l'entreprise, les termes de cette définition nous permettent d'affirmer que la mission de l'auditeur est bien ce travail (temporaire) qu'il sera « chargé d'accomplir dans l'intention de la direction générale ».¹

Ces missions sont à apprécier selon deux critères : le champ d'application et la durée.

2. Le champ d'application :

Le champ d'application d'une mission d'audit peut varier selon deux variables : l'objet et la fonction

- **L'objet** : il permet de distinguer les mission spécifiques (portant sur un point précis en un lieu déterminé), des missions générales (ne précisent aucune limite géographique).
- **La fonction** : Autre critère qui peut bien évidemment, se marié avec le précédent (objet), on parle alors de mission uni-fonctionnelle ou de plurifonctionnelles.
 - ✓ **Mission uni-fonctionnelle** : qu'elle soit spécifique ou générale, elle ne concerne qu'une seul fonction.
 - ✓ **Mission plurifonctionnelle** : dans ce cas la l'auditeur est concerné par plusieurs fonctions au cours d'une même mission.²

¹ RENARD(Jacques), op.cit, p195.

² Idem, p196.

3. La durée :

Il n'y a pas de règle en matière de durée mais, elle dépend de l'importance du sujet à auditer, la mission peut durer dix jours ou dix semaines, mais dans ce cas la mesure est insuffisante. Il faut retenir dans le calcul le nombre d'auditeurs affectés à la mission.

On peut distinguer une mission d'audit courte et l'autre est longue.

- ✓ Les missions courtes : sont en général simples dont le thème de la mission est bien connu par les auditeurs et les investigations à réaliser sont peu nombreuses.
- ✓ Les missions longues : sont des missions dans lesquelles on déroule tout les processus méthodologiques de l'audit interne ; on utilise une quantité et une diversité importante d'outil d'audit ; on constitue des dossiers volumineux et documentés et on conclut par un rapport d'audit riche de recommandations nombreuses et de constructions.¹

La littérature sur les pratiques de l'audit dégage trois phases fondamentales de la mission d'audit d'une entreprise :

1. La phase de préparation ;
2. La phase de réalisation ;
3. La phase de conclusion ;

1. La phase de préparation :

C'est la phase qui ouvre la mission d'AI, elle exige des auditeurs une capacité importante de lecture, d'attention et d'apprentissage, donc avant de passer à l'action, l'auditeur doit aborder sa mission avec cette phase, il s'agit d'établir un ordre de mission, procéder à la prise de connaissance de l'entité et enfin les points de contrôle et les risques associés.

1.1.L'ordre de mission :

Pour qu'elle soit une mission d'audit on doit avoir un ordre de mission qu'est le mandat donné par la direction générale de l'entreprise à l'auditeur, il lui donne l'accès à toutes les informations nécessaires pour réaliser ces missions d'audit, et sans avoir une lettre de mission l'auditeur ne peut pas lancer sa mission d'audit interne, donc l'ordre de mission c'est comme un acte de naissance de toute mission d'audit.

¹ RENARD(Jacques), op.cit p198.

L'ordre de mission indique le champ d'investigation, dont il comporte les éléments suivants :

- ✓ L'objet et les objectifs de la mission ;
- ✓ Lieu et périmètre de la mission ;
- ✓ La date de début de l'intervention ;
- ✓ La durée de la mission ;
- ✓ Les entités concernées ;
- ✓ Le responsable et les membres de la mission.¹

1.2.La prise de connaissance :

L'auditeur doit disposer des documents, des informations et des éléments suffisants et pertinents pour acquérir une meilleure connaissance de l'environnement, du domaine à auditer et les risques qui menacent l'atteinte des objectifs de la société.

La prise de connaissance des activités et procédures de l'entreprise portera notamment sur :

- ✓ L'identification et le recueil des procédures, des règlements, des instructions, des directives relatives au domaine à auditer ;
- ✓ Définition des fonctions ;
- ✓ La collecte des rapports d'inspection et d'audit antérieurs ;
- ✓ L'obtention ou l'établissement de l'organigramme de l'entité audité, des fiches de postes.... ;
- ✓ La consultation des informations comptables (balances, bilan , CR,...) et de gestion ;
- ✓ acquérir une compréhension suffisante des activités de contrôle pour évaluer le risque d'anomalies significatives ;
- ✓ Une prise de conscience des risques et opportunités d'amélioration que l'on peut rencontrer dans le domaine ;
- ✓ La consultation des diagrammes de circulations, qui formalisent à l'aide des schémas la circulation des documents.

¹ Groupe de recherche IFACI, « la conduite d'une mission d'audit interne », Edition DUNOD, 1995, p 35.

Ces informations doivent être complétées par une analyse économique et financière afin de situer le domaine, comprendre son évolution, Comparer les principaux indicateurs d'activité et de résultat pour détecter les risques globaux, les ratios financiers dangereux et les évolutions inquiétantes.¹

- ✓ L'auditeur doit rencontrer aussi les personnes concernées par la mission d'audit par des interviews selon l'ordre hiérarchique de la société ;
- ✓ Il doit utiliser d'autres outils comme : les « flow charts » ou « diagramme de circulation » pour analyser le circuit des documents, la grille d'analyse des tâches et des fonctions pour s'assurer de la séparation des tâches, le questionnaire de prise de connaissances pour cerner le contexte socio-économiques, organisationnel...

1.3.L'évaluation du contrôle interne et l'identification des risques :

Le point qui déclenche cette étape est l'indispensabilité d'émettre une opinion sur les forces et les faiblesses apparentes qui devra être confirmées ou infirmées sur le terrain et ca doit être réalisé à l'aide d'une évaluation du contrôle interne, et donc a partir d'un dossier permanent(englobe toutes les informations collectées et analysées dans l'étape précédente) l'auditeur peut réaliser une évaluation préliminaire des forces et faiblesses en élaborant un tableau des risques-tableau des forces et faiblesses apparentes TFfA- reproduits dans le tableau suivant :

Tableau 4: tableau des forces

Entité/Domaine/Opération	Objectifs de contrôle	Risques	Bonnes pratiques	Forces et faiblesses apparentes F/f	Evaluation préliminaire des risques
		R1		f (faiblesse)	Elevé
		R2		f	Moyen
		R3		f	Faible

¹ Elisabeth Bertin, op.cit, p40.

Source : BERTIN(Elisabeth), Audit interne : enjeux et pratique à l'international, édition EYROLLES, 2011, p 41.

- ✓ Le domaine audité peut être un thème ou une structure ;
- ✓ Objectifs de contrôle définissent la situation que l'auditeur devrait rencontrer pour conclure au bon fonctionnement d'une structure ;
- ✓ Evaluation des risques en cas de non atteinte de l'objectif de contrôle ;
- ✓ L'indication des bonnes pratiques ou les critères d'évaluation qui permettent d'apprécier en termes de risque ou de résultats observés l'atteinte d'un objectif de contrôle ;
- ✓ Les forces et les faiblesses : l'expression d'une opinion en terme de F/f, dont une faiblesse de contrôle interne est un risque possible à cause des procédures insuffisantes dans le but de réduire le risque potentiel à un niveau acceptable, et un point fort correspond à une procédure existante qui couvre complètement ou partiellement un risque potentiel.
- ✓ L'évaluation préliminaire des risques dont les risques identifiés sont évalués selon la probabilité de survenance du risque et l'impact en cas de la survenance.

1.4.Choix des objectifs:

Plan de mission, termes de références, ou un rapport d'orientation, il s'agit « d'un document à destination audités dans lequel l'auditeur synthétise les conclusions qu'il a pu faire sur les zones de risques, les difficultés envisagées, rappelle les objectifs généraux et spécifiques, propose les services et les divisions qui seront audités, définit la nature et l'étendue des travaux à réaliser. Si les orientations proposées par l'auditeur sont acceptées, le rapport d'orientation devient un document contractuel et engage les deux parties. Le programme de vérification ou la liste des travaux à effectuer par l'équipe d'auditeurs pour répondre aux engagements du rapport d'orientation est ensuite élaboré »¹.

1.4.1. Les objectifs généraux:

L'auditeur doit s'assurer que les objectifs permanents du contrôle interne sont appliqués d'une façon efficace et pertinente.

Les objectifs permanents sont :

- ✓ Protection du patrimoine ;

¹ Elisabeth Bertin, Audit Interne : enjeux et pratiques à l'international, op.cit, p42.

- ✓ Fiabilité et intégrité des informations ;
- ✓ Respect des lois, règlements, et contrats, etc.

1.4.2. Les objectifs spécifiques :

Ils précisent de façon concrète les différents dispositifs de contrôle qui vont être testés par les auditeurs, qui tous contribuent à la réalisation des objectifs généraux et qui tous se rapportent aux zones à risques identifiés.

1.5. Le champ d'action :

Pour atteindre ces différents objectifs, les auditeurs vont proposer dans le plan de mission un champ d'action à leurs investigations, il exprime deux champs: champ d'action fonctionnel qui précise les services ou les divisions qui vont être audités et le champ d'action géographique qui précise le lieu où se déroule la mission d'audit.

2. La phase de réalisation (vérification) :

La phase de réalisation commence par une réunion d'ouverture et se termine par une réunion de clôture, dont l'auditeur va se déplacer sur le terrain (va chez l'audité) pour le déroulement des opérations de sa mission, c'est la phase qui fait beaucoup plus appel aux capacités d'observations, de dialogues et de communications lui permettent de collecter les éléments de preuve.

2.1. La réunion d'ouverture :

C'est la rencontre entre auditeurs et audités, cette réunion doit se faire sur les lieux où la mission doit se dérouler, à ce stade là, les auditeurs doivent mettre la lumière sur les points suivants :

- ✓ l'ordre du jour de cette réunion : la présentation de l'équipe d'auditeurs en charge de la mission, un rappel sur l'audit interne(les objectifs généraux de l'audit interne), le rapport d'orientation qui est un document dans lequel l'auditeur doit se référer a chaque fois, rendez-vous et contacts, logistique de la mission et un rappel sur la procédure d'audit.

Trois opérations à faire :

- ✓ La préparation du programme du travail(détermination de vérification à effectuer, répartition et planification des tâches) ;
- ✓ Tests et vérifications, dont il faut préparer un questionnaire du contrôle interne, le test de vérification des objectifs du contrôle interne, et vérifier le travail sur le terrain ;

- ✓ Les FRAP : lorsqu'on rencontre un dysfonctionnement il faut noter la remarque dans la feuille de révélation et d'analyse de problèmes.

2.2. Le programme d'audit :

Le programme d'audit, de travail, ou de vérification, est un document interne au service élaboré par l'équipe chargée de la mission sous la supervision du premier responsable, il permet de déterminer les tâches de chaque auditeur et les moyens et outils à mettre en œuvre pour chaque tâche ainsi que leurs délais de réalisation. Il doit répondre aux objectifs suivants :

- Le programme d'audit doit constituer une référence pour apprécier le travail effectué, c'est-à-dire toute modification, annulation ou ajout ne peut être décidée qu'en accord avec la hiérarchie de l'auditeur.
- Ce programme comme un planning de travail : la répartition des tâches en fonction des compétences permettra une meilleure organisation et planification de travail dans le temps (les déplacements sont coordonnés, les dates d'interviews et de rencontres planifiées et harmonisées ;
- Fil conducteur : l'auditeur doit procéder de façon logique à la réalisation de ses tâches en suivant les différentes étapes de son programme. Les tâches s'additionnent comme les pièces d'un puzzle pour constituer un ensemble cohérent qui permet d'atteindre les objectifs fixés ;
- Point de départ du Q.C.I : c'est un document qui contient le détail de ce qu'il convient de faire pour explorer les différentes zones à risques identifiées lors de la phase préparatoire ;
- Suivi du travail : le programme doit permettre au responsable de la mission d'avoir les moyens d'apprécier le travail des auditeurs (la norme 2340) ;
- Documentation : l'existence d'un programme de travail précis pour chaque thème ou sujet d'audit constitue au sein du service d'audit interne une documentation précieuse et qui sert de modèle pour les audits à venir.¹

2.3. Le travail sur le terrain (vérifications) :

A cette phase, l'auditeur a déjà préparé son programme de travail, c'est la partie la plus répétitive dont elle fait appel à :

¹ RENARD(Jacques) : théorie et pratique de l'audit interne, édition Eyrolles, Paris, 2016, p238.

- ✓ des enquêtes en utilisant des techniques (interviews, observations physiques, sondages, examens analytiques, narrations, grille d'analyse des tâches) ;
- ✓ des moyens pour effectuer les contrôles prévus dans le programme de vérification (questionnaire de contrôle interne),
- ✓ l'élaboration des fiches de travail notamment les feuilles de test ou de couverture et les papiers de travail pour décrire les travaux et les tests effectués et de justifier les conclusions qui seront portées ultérieurement sur le rapport d'audit ;
- ✓ Des feuilles de révélations et d'analyse des problèmes « FRAP » pour rédiger les conclusions partielles.

A. La feuille de couverture :

C'est le document qui décrit les modalités de mise en œuvre d'une tâche définie dans le programme de vérification, puis met en évidence les conclusions qui ont été tirées, elle est réalisée en deux temps :

- **Avant l'action :** la feuille de couverture permet de décrire le but de l'action et les modalités (caractéristiques du test, contenu du questionnaire, plan détaillé du guide d'audit ou des interviews) de mise en œuvre d'une tâche.
- **Après l'action :** la feuille de couverture garantit une bonne présentation des résultats et conclusions (des réponses précises et une interprétation des résultats) et facilite la constitution du dossier synthétique et sa supervision. Les résultats détaillés seront documentés dans « des papiers de travaux ».

Toute action d'audit doit être matérialisée par : l'objectif et la période du test, les tests à réaliser, les conclusions sur chaque élément contrôlé et la conclusion générale. La feuille de couverture formalise ces points.

B- La feuille de révélation et d'analyse de problèmes :

La FRAP est un papier de travail par lequel l'auditeur synthétise les informations relatives à un risque ou à un dysfonctionnement constaté.¹

La FRAP est un document normalisé rempli par l'auditeur interne à chaque fois qu'il détecte sur le terrain un dysfonctionnement ou un risque opérationnel. Il permet de synthétiser le problème rencontré, les faits, les causes, les conséquences et les recommandations. L'ensemble des FRAP permet d'élaborer le rapport d'au

¹ SCHICK.P, Memento d'audit interne. Dunod, Paris, 2007, p 107.

Figure 1: la structure d'une FRAP

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :
Problème :	
Constat :	
Causes :	
Conséquences :	
Recommandations :	
Etabli par :	Approuvé par :

Source : RENARD(Jacques), op.cit, p265.

- **Problème** : c'est un dysfonctionnement important qui compromet les résultats attendus.
- **Constat (faits)** : l'événement symptomatique constaté (se voit et se constate).
- **Causes** : les causes dont les origines sont les mauvaises conditions de fonctionnement.
- **Conséquences** : elles sont constatées par l'auditeur et/ou l'audité.
- **Recommandations** : ce sont des solutions proposées et qu'elles conduisent à des améliorations du dispositif de contrôle interne.

3. La phase de conclusion :

Après avoir rassemblé les éléments de sa récolte et surtout les FRAP, L'auditeur interne passe à la dernière étape de sa mission, plus clairement, il doit élaborer et présenter son produit en rédigeant un rapport complet et conclusif.

Cette étape finale se décompose comme suite :

- ✓ Projet de rapport d'audit ;

- ✓ Réunion de clôture ;
- ✓ Rapport final.

3.2.Le projet de rapport :

C'est un document constitué à partir de l'ensemble de FRAP, il constitue un relevé des faiblesses et des dysfonctionnements constatés au cours de la mission, évalués et hiérarchisés en fonction du degré de gravité des conséquences qu'ils induisent.¹

Ce document n'est pas complet et définitif pour les raisons suivantes :

- ✓ Les observations qu'il contient n'ont pas encore fait l'objet d'une validation générale ;
- ✓ S'il comporte déjà les recommandations des auditeurs et ne comprend pas les réponses des audités à ces recommandations ;
- ✓ Il ne comporte pas le plan d'action qui est ce document joint au rapport définitif et sur lequel l'audité indique quand et par qui seront mises en œuvre les recommandations qu'il a accepté.²

3.3.La réunion de clôture :

Elle réunit exactement tous les participants de la réunion d'ouverture, pour le but de commenter et valider et conclure le projet de rapport. Au début, les auditeurs doivent présenter le projet de rapport aux audités, qui est un document qu'ils leur ont déjà distribué avant la réunion, en évoquant les points essentiels à discuter. La transparence et la participation de tous les membres sont les principes clés de cette réunion. Par la suite, les auditeurs doivent faire la présentation de leurs propres recommandations.

3.3. Le rapport d'audit :

C'est le fruit d'un diagnostic et des examinations par les auditeurs internes, c'est un document d'information et un outil de travail duquel les audités peuvent entreprendre les actions correctives.

Les rapports d'audit interne constituent un moyen formel de transmettre à la direction générale, au Conseil et aux autres parties prenantes les constats d'audit, les risques associés ainsi que les pistes d'amélioration identifiées.

¹ KALACHE.M, « L'appréciation de la performance de la fonction d'audit interne », Mémoire de fin d'étude, Ecole Supérieure de Commerce, 2016.

² RENARD(Jacques), op.cit, p285.

Le style et la forme des rapports d'audit interne varient d'une organisation à l'autre. Ils peuvent suivre les modèles et les pratiques de communication de l'organisation, refléter sa culture et/ou intégrer les suggestions de la direction générale et du Conseil. Conformément à la Norme 2420, Qualité de la communication, « la communication doit être exacte, objective, claire, concise, constructive, complète et émise en temps utile ». Le contenu et la granularité des rapports d'audit interne devraient être adaptés aux besoins de leurs destinataires. Aussi, certaines organisations peuvent juger approprié de les diffuser sous plusieurs formats ou versions. (LEMANT, 2002).¹

¹ BELLAHA (hajer), op.cit , p38.

Figure 2: le rapport d'audit

Destinataires : voir liste in fine

Nos réf. : AAAA/NN-RA

INTERLOCUTEUR : Nom de responsable de l'audit

Tél :

OBJET : Rapport d'audit

Précisez l'intitulé de la mission
Date
:

Veillez trouver, ci-joint, le rapport d'audit de (titre)

La mission d'audit supervisée par Mr.....a été effectuée, par Mr..., chef de Mission et auditeurs.

Les constats et recommandations développés dans ce rapport ont été validés lors d'une réunion effectuée le JJ/MM/22XX.

Le rapport se présente sous forme d'une note de synthèse (de couleur bleue) suivi d'une liste de fiches détaillant les résultats de l'audit puis d'un cahier des recommandations (vert).

Conformément au processus rappelé en annexe du rapport, le (XXX indiquez le titre et la fonction de la personne chargée de coordonner les réponses au cahier des recommandations) adressera son plan d'actions à la direction de l'audit, au plus tard pour le JJ/MM/20XX.

Prénom Nom

Le directeur de l'audit

Copie :

Source : P.Schich, J.Vera, O.Bourrouilh-PAREGE. « Audit Interne et Référentiel de Risques gouvernance. Management des risques. Contrôle interne », p158.

3.4. Le suivi du rapport d'audit :

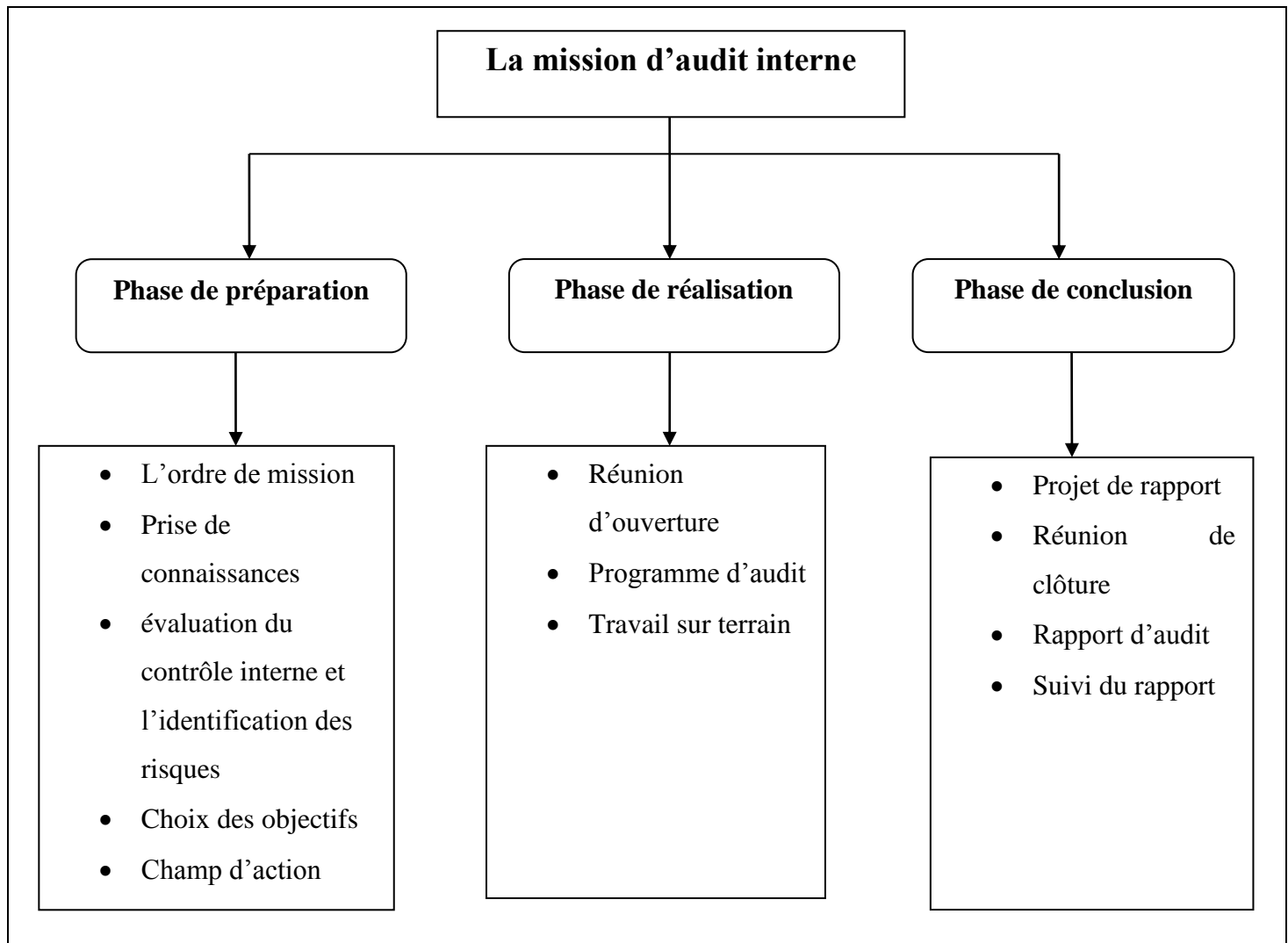
« Le suivi des recommandations est une collaboration entre auditeurs et audités, qui commence par la formulation des recommandations il se dessine par la détermination des responsabilités pour chaque recommandation lors de la validation du projet de rapport, il se formalise par l'engagement des responsables audités dans le rapport sur des plans d'action, il se caractérise par la mise en place des actions de progrès agréées entre auditeurs et audités lors de la revue des réponses, il se manifeste par la diffusion périodique de l'état d'avancement des actions de progrès, il se termine avec une évaluation des résultats obtenus (GUYOT, 1995) ; lesquels seront remis aux commanditaires de la mission.

La mission d'audit ne s'arrête pas à la remise du rapport mais à la mise en place des recommandations. Les auditeurs internes doivent persister dans le suivi des applications des recommandations afin d'empêcher les audités à perpétuer le système de contrôle interne. (Rocco & Vanasco, 1998) en fait le suivi des actions de progrès a été exigé par la norme 2500 de l'audit interne qui stipule que l'ensemble de l'audit interne doit mettre en place et tenir à jour un système permettant de surveiller la suite donnée aux résultats communiqués au management. (Vaurs, 2006) ».¹

Figure N° 3 : Schéma de la mission d'audit interne

¹ BELLAHA (hajer), idem, p39.

Figure 3: les principales phases d'une mission d'audit interne



Source : élaboré par l'étudiante.

4. Les outils et techniques d'audit :

« Une fois l'objet et les objectifs d'une mission d'audit définies, l'auditeur devra choisir la meilleure méthode pour les atteindre. Il doit donc déterminer quelle est la technique la mieux adaptée aux problèmes de l'entité étudiée ».¹

4.1. Les outils d'interrogation :

Dans le but d'identifier les faiblesses du SCI, l'auditeur peut utiliser des outils d'interrogations. Parmi ces outils on trouve : l'interview, le questionnaire d'audit, le questionnaire du contrôle interne, le sondage statistique, les outils informatiques, les vérifications et les rapprochements divers.

¹ KHELASSI(Réda), op.cit , 2010, p32.

4.1.1. L'interview :

L'interview est un outil que l'auditeur utilise dans sa mission dans le but de comprendre les différentes étapes de l'organisation. Ici l'auditeur n'est pas dans la position d'un journaliste, il devra donc se garder de toute question ayant un caractère subjectif. Il doit également respecter certaines règles: la voie hiérarchique, rappeler clairement à l'audité la mission et les objectifs...etc.).

4.1.2 Le questionnaire d'audit :

Le questionnaire est une batterie de questions que l'auditeur doit utiliser pour avoir tout ce qu'il faut faire pour évaluer le système de contrôle interne. Donc, c'est une liste de questions auxquelles on doit répondre par écrit. C'est en général l'auditeur qui reporte les réponses sur le questionnaire. Ce dernier est rempli après l'interview, à partir des notes prises et des documents obtenus.

Le questionnaire d'audit doit être aussi court que possible et les questions doivent être conçues de telle sorte qu'elles évitent toute ambiguïté, l'imprécision ou la confusion.¹

4.1.2. Le questionnaire de contrôle interne « QCI » :

Le QCI est un outil mis en œuvre après l'élaboration du programme de travail dans le but d'évaluer le système de contrôle interne, et de comprendre chaque phase de travail élémentaire.

Le QCI est une liste de questions auxquelles l'auditeur répond « oui » ou « non », chaque question doit permettre d'identifier les points de contrôle sur lesquels l'auditeur va procéder à des tests qui vont permettre d'identifier les faiblesses et de porter un jugement, les réponses négatives désignent les points faibles du dispositif de contrôle interne et les réponses positives impliquent les points forts. L'auditeur doit évaluer l'impact des « non » comme il doit vérifier la réalité des « oui ».

Le questionnaire de contrôle interne doit être revu par le responsable de la mission d'audit avant la réalisation des sondages.²

4.1.3. Le sondage statistique (sondage aléatoire, ou échantillonnage) :

¹ Ndiaye. F, Knutsen. D , "Audit manual" ,United Nations, March 2009,p 58.

² CHEKROUN(Meriem), le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne, thèse de doctorat en sciences de gestion, Tlemcen, 2014, p 97.

Le sondage est une technique qui permet à partir d'un échantillon prélevé aléatoirement dans une population de référence, d'extrapoler à la population les observations effectuées sur l'échantillon avec une certitude spécifiée et une précision désirée.¹

Les sondages statistiques sont notamment utilisés lorsque l'objectif de l'auditeur est d'estimer une grandeur. Ils rendent les contrôles réalisables avec un coût et dans des délais considérablement réduits par rapport à un recensement ou contrôle manuel exhaustif, car, Le contrôle exhaustif est très consommateur de temps et très coûteux et voir impossible matériellement d'organiser un contrôle exhaustif de l'ensemble des opérations d'un organisme.

4.1.4. Les outils informatiques :

L'informatique est devenue un outil indispensable pour toute mission, quelque soit la mission, si on parle de l'audit interne les outils informatiques permettent à l'auditeur de vérifier la transmission des données brutes afin d'établir une plateforme sécurisée permettant une bonne prise de décision.

4.1.5. les vérifications et les rapprochements divers :

- ✓ **les vérifications :** les plus nombreuses sont les vérifications arithmétiques. Signalons à ce propos les erreurs dues à la pratique des tableurs. Ces vérifications consistent à vérifier non seulement les additions, multiplications, mais aussi les reports.

Il s'agit également, sans toutefois tout recalculer dans le détail de faire des estimations sur les calculs de coûts de revient, les amortissements, la rotation des stocks, etc.²

- ✓ **les rapprochements :** l'auditeur doit confirmer l'identité d'une information dès l'instant qu'elle provient de deux sources différentes, Par exemple : effectif déterminé par le service du personnel et effectif connu de l'unité ; stock comptable et stock réel ; vente de produits à une filiale et achats de la filiale à la société mère.³

4.2. Les outils de description :

Sont :

- ✓ L'observation physique ;

¹ Julien.d « la conduite d'une mission d'audit interne », 2^{ème} édition Dunod, paris, 1995, p 191.

² BELAHA(hajer), op.cit, p 34.

³ BELAHA(hajer), op.cit, p 35.

- ✓ La narration ;
- ✓ L'organigramme fonctionnel ;
- ✓ La grille d'analyse des tâches ;
- ✓ Le diagramme de circulation ;
- ✓ La piste d'audit.

4.2.1. L'observation physique :

L'auditeur doit saisir toutes les occasions pour aller sur le terrain et pratiquer l'observation physique, il ne procède pas seulement à des interviews, il va également observer.

La pratique de l'observation exige trois conditions :

- On applique ici la règle générale de l'audit interne, celle de la transparence. L'auditeur doit informer les responsables concernés de sa visite.
- L'observation ne doit pas être ponctuelle : c'est à dire elle dure un certain temps ou bien elle est répétée à plusieurs reprises.
- L'observation doit toujours être validée car elle est incertaine.

L'auditeur peut observer par exemple : comment se déroule une opération de recrutement, observer les bien comme l'inventaire, les documents comme les lire et regarder les signataires des contrats etc. ¹

4.2.2. La narration :

« La description de certaines opérations ou de certains systèmes est difficilement réalisée par l'utilisation des diagrammes de circulation. Pour cela, l'auditeur à recours à l'exposé littéraire dans lequel il s'efforcera d'expliquer avec le maximum de clarté comment se déroule le système ou l'opération en question, dans le but de faire de ce document une pièce exploitable par l'équipe d'audit ». ²

4.2.3. L'organigramme fonctionnel :

L'organigramme est une représentation schématique de la structure d'une organisation complexe, représentant à la fois les divers éléments du groupe .

L'auditeur est sous l'obligation de mettre à jours les organigrammes et/ou à rajouter ces propres commentaires.

¹ RENARD(Jacques),op.cit, p235.

² M.KHECHINE (yacoub), op.cit, p47.

4.2.4. La grille d'analyse des taches :

« La grille d'analyse de taches est un outil permettant à l'auditeur de déceler sans erreur possible les manquements à la séparation des taches et donc d'y porter remède.

Elle est la photographie à un instant T de la répartition du travail, elle permet également de faire le premier pas dans l'analyse des charges de travail de chacun »¹.

4.2.5. Le diagramme de circulation (flow chart) :

Est une représentation graphique décrivant la circulation des documents entre les différentes fonctions et centre de responsabilités. Il permet de faire une vision complète du cheminement des informations ce qui facilite l'analyse du processus étudié.

4.2.6. La piste d'audit :

« La piste d'audit est définie comme un ensemble de procédures qui permet :

- De reconstituer dans un ordre chronologique les opérations ;
- De justifier toute information par une pièce d'origine à partir de laquelle il doit être possible de remonter par un cheminement ininterrompu au document des synthèses et réciproquement ;
- D'expliquer l'évolution des soldes d'un arrêté à l'autre par la conservation des mouvements ayant affecté les postes comptables. »²

¹ <https://www.memoireonline.com>, « la grille d'analyse des taches », consulté le 22/04/2022 à 00h10.

² SARDI(Antoine) : Audit et Contrôle interne bancaire, op.cit, p 445.

Conclusion du chapitre :

Les normes internationales confirment que l'audit interne est une véritable source d'amélioration du système globale d'une organisation dans le cadre de la prévention et la gestion des risques.

L'audit interne vise à répondre aux attentes de la Direction Générale et le conseil d'administration sur les risques majeurs de l'entreprise en évaluant le dispositif de contrôle interne en apportant des recommandations pour le renforcer, et en assurant les missions de conseils et d'assurance dans le but de promouvoir le système du management des risques et la gouvernance d'entreprise.

Dans ce chapitre, on a présenté d'une manière approfondie les différents concepts de base de l'audit interne et ses notions d'un coté, de l'autre côté, on a expliqué sa rigoureuse méthodologie et ses performants outils de conduite de sa mission.

**Chapitre 03 : La démarche de l'audit du processus de financement via
Mourabaha au sein d'Al Salam Bank Algeria**

Section (1) : Présentation générale de l'organisme d'accueil

1. Présentation de la banque :

Al Salam Bank Alegria est une banque islamique étrangère d'origine émiratie, elle réunit plusieurs actionnaires parmi eux le groupe immobilier Emaar, une banque libano-quanadienne, et une société d'assurance émiratie, plus quelques actionnaires nationaux.

Al Salam Bank a été installée en Algérie le 08/06/2006, elle a été agréée par la banque d'Algérie le 10/09/2008, elle a commencée d'exercer son activité le 20/10/2008 avec un capital social de 7,2 milliards de dinars, soit 100 millions de dollars, ce capital a été augmenté à 20 milliards de dinars pour l'année 2021.

La banque Al Salam a commencé d'élargir son réseau d'agence depuis son installation en Algérie, aujourd'hui la banque Al Salam a 14 agences dans 10 wilayas.

Al Salam est la deuxième banque islamique implantée en Algérie après la banque Al Baraka, qui propose ses services islamique sur le marché Algérien.

Al Salam Bank-Alegria œuvre conformément à une stratégie claire visant à soutenir la croissance économique de l'ensemble des secteurs d'activités du pays, elle offre des services bancaires novateurs, aux fins de répondre aux attentes du marché, de la clientèle et des actionnaires. Elle se caractérise par son engagement au respect des principes de la charia dans toutes ses transactions.

1.1. Les missions de la banque :

S'engage à faire face aux défis bancaires à venir des marchés locaux, régionaux et mondiaux, tout en s'appuyant sur les plus hauts standards de qualité et de performance pour répondre au mieux aux attentes de sa clientèle et de ses investisseurs.

1.2. Les produits & services bancaires :

Pour répondre au mieux aux besoins et attentes de sa clientèle, Al Salam Bank-Alegria propose des produits et services bancaires innovants tout en veillant au respect de ses valeurs. Nous citons :

1.2.1. Les opérations de Financement :

Al Salam Bank - Alegria finance aussi bien les projets d'investissements, que les besoins en exploitation et consommation et propose des contrats de :

- ✓ Moucharaka ;
- ✓ Moudharaba ;
- ✓ Ijara ;

- ✓ Mourabaha ;
- ✓ Istisnaâ ;
- ✓ Salem ;
- ✓ Bai Bi Taksit ;
- ✓ Bai Al Ajal ; etc...

1.2.2. Les opérations de Commerce Extérieur :

Al Salam Bank-Alegria s'engage à exécuter les opérations de commerce extérieur avec célérité, en proposant des solutions efficaces, conçues et adaptées aux besoins de ses clients telles que :

Les moyens de paiement à l'international : Les crédits et remises documentaires ;

Les garanties bancaires.

1.2.3. Les placements et Investissements :

Al Salam Bank-Alegria propose des solutions de placement attractives et sûres.

Faites fructifier les capitaux ou bien les excédents de trésorerie aux meilleures conditions du marché, en :

- ✓ Souscrivant des bons d'investissement ;
- ✓ Ouvrant un livret d'épargne « Oumnyati »
- ✓ Ouvrant un compte d'investissement.

1.2.4. Les services :

Al Salam Bank-Alegria met à disposition de ses clients, des services bancaires innovants, rapides et modernes tels que :

- Les services de transfert d'argent par le biais d'instruments de paiement automatisés ;
- La banque à distance « Al Salam Moubachir » ;
- Le service mail swift « Swifti » ;
- La carte de paiement électronique « Amina » ;
- Le paiement en ligne « E-Amina » ;
- La carte de paiement internationale « Al Salam Visa » ;
- Le Mobile Banking ;

- Les coffres forts « Aman » ;
- Les terminaux de paiement électronique « TPE » ;
- Les guichets Automatiques de Banque « GAB ».

L'organigramme de la banque est mentionné dans l'annexe.

3. Présentation de la structure d'audit interne Al Salam Bank :

La structure d'audit interne fonctionne dans le respect des normes internationales pour la pratique de l'audit interne de l'Institut de l'Audit Interne IIA, et en conformité au règlement interne de la Banque d'Algérie n°11-08 du 28 novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers, et en application des règlements internes d'Al Salam Bank.

La structure d'audit interne a donc pour objectif d'aider les responsables, par le biais de ses recommandations, à atteindre les objectifs de l'organisation et à améliorer la gestion des risques et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne dont ils se sont dotés. Les missions d'audit incluent toutes les entités opérationnelles, organisationnelles, tous les processus et outils.

Le responsable d'audit élabore chaque année un plan d'intervention (planing d'audit) basé sur une évaluation annuelle des risques encourus, et selon certaines priorités, pour effectuer leurs missions. A la fin des missions, elles émettent des recommandations que les entités auditées doivent mettre en place pour limiter les risques et atteindre leurs objectifs. Les équipes d'audit doivent aussi s'assurer de la réelle application de leurs recommandations par ces entités et cela par leur suivi.

Pour ce qui est de son organisation, la structure d'audit interne est composée d'un responsable, d'un superviseur, de deux chefs de missions et d'auditeurs.

Section 02 : le déroulement d'une mission d'audit : Cas crédit « Mourabaha » au niveau d'AL Salam Bank Alegria.

Dans cette section nous allons présenter dans un premier temps les concepts de Mourabaha qui est déclenché à la demande d'un client, et par la suite nous allons procéder au déroulement méthodologique d'une mission d'audit du cycle Mourabaha réalisée par la direction d'audit d'Al Salam bank.

1. Définition de Mourabaha :

La Mourabaha est un contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur (AL Bay'ou bi ribhin ma'loum).

La mourabaha peut revêtir deux aspects :

- Transaction directe entre un vendeur et un acheteur ;
- Transaction tripartite entre un acheteur final (ou donneur d'ordre d'achat), un premier vendeur (le fournisseur) et un vendeur intermédiaire (exécution de l'ordre d'achat). Ici, la banque intervient en qualité de premier acheteur vis-à-vis du fournisseur et de revendeur à l'égard de l'acheteur donneur d'ordre (le client). La banque achète la marchandise au comptant ou à crédit et la revend au comptant ou à crédit à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les deux parties.

Ce contrat est comme les autres contrats de la finance islamique, soumis à des conditions de la charia qui sont :

- ✓ Les biens faisant l'objet du contrat doivent exister au moment de la signature du contrat ;
- ✓ Les conditions de la transaction doivent être précisées clairement : la marge, les conditions de livraison, les conditions de paiement, le prix ;
- ✓ L'achat des biens doit précéder le contrat puisque la marge de la banque est justifiée par la réalisation de l'opération commerciale qui précède ;
- ✓ Le vendeur (la banque) doit être réellement en possession du bien au moment de l'opération de vente.
- ✓ Le client peut récupérer sa marchandise directement, après avoir été mandaté par sa banque.¹

1.2. Risques de Mourabaha

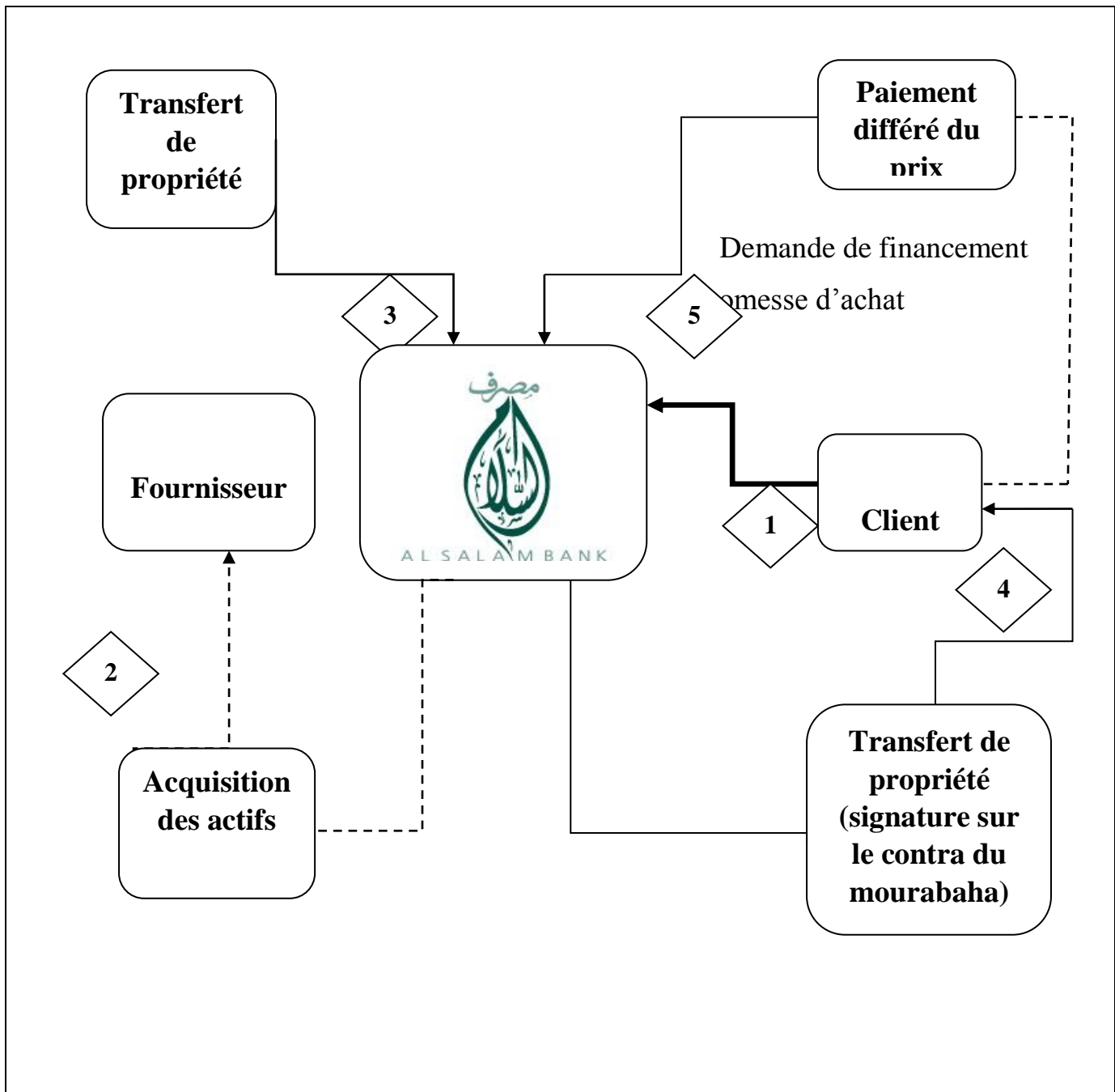
Les risques spécifiques à un contrat de Mourabaha sont les suivants :

- ✓ Les incertitudes relatives aux fluctuations du prix des biens et des services entre l'achat et la revente au client, inhérentes à tout contrat portant sur des biens (détérioration, mauvaise qualité, retards dans les délais de livraison...);
- ✓ Le défaut de paiement du client ;
- ✓ insolvabilité du client qui peut causer à la banque un manque en investissement de ses fonds dans d'autres projets ;

¹ Norme 8 standards AAOIFI. (Accounting and Auditing Organization for islamic financial institutions).

- ✓ La défaillance de dernière minute du client qui peut renoncer à l'achat du bien objet de la transaction.

Figure 4: les principales étapes de Mourabaha



Source : élaboré par l'étudiante à l'aide des informations fournies par la banque.

2. Déroulement pratique d'une opération de Mourabaha au sein d'Al Salam Bank :

D'après notre stage pratique chez Salam Bank, et après les entretiens qu'on a fait avec les responsables au niveau de l'agence, la direction commercial corporate et la direction de financement des entreprises, on pu déduire que le processus d'un crédit mourabaha passe par trois phases : traitement de la demande au niveau de l'agence, étude de la demande, et le déblocage des fonds dans le cas d'acceptation de la demande.

2.1. Description du processus d'octroi d'un crédit Mourabaha au niveau d'Al Salam Bank :

Le client dépose une demande d'un crédit Mourabaha au niveau de l'agence d'Al Salam Bank, sa demande comporte une facture proforma indiquant la quantité, le prix unitaire et le prix total des marchandises commandées, ainsi que les droits et taxes éventuels.

❖ Traitement de la demande de financement :

A) Au niveau de l'agence :

Une fois le dossier présenté par le client, le conseiller clientèle corporate doit :

- ✓ Faire un entretien préliminaire avec le client pour l'informer sur les conditions de la banque
- ✓ Procéder à une vérification préliminaire des pièces constitutifs du dossier et si elles sont conformes aux règles de la banque.
- ✓ Informer le client sur les conditions de la banque et les pièces à fournir (documents juridiques et administratifs, comptables, financiers et économiques)
- ✓ Demander au client à reformuler sa demande en cas où le dossier est incomplet
- ✓ Après la constitution de la demande, le conseiller doit procéder à une vérification portant sur l'éligibilité du bien aux conditions du mourabaha.
- ✓ Accuser réception sur la demande de financement dont une copie doit être transmise à la direction commerciale et une autre au client
- ✓ Saisir la demande de financement sur un applicatif nommé « suivi des dossiers de financement)
- ✓ Transmettre le dossier ainsi que la copie de la pièce comptable de prélèvement des commissions d'études des dossiers de financement à la direction commerciale corporate.

B) Au niveau de la direction commercial corporate :

Le chef de département animation commerciale entreprise doit :

- ✓ Vérifier les pièces des documents constitutifs du dossier et le prélèvement des commissions
- ✓ Transcrire les informations relatives au dossier de financement
- ✓ Procéder à la consultation centrale des risques et à l'étude commerciale
- ✓ Transmettre la demande de financement dûment annotée d'un avis motivé à la direction du financement des entreprises.

C) Au niveau de la direction du financement des entreprises :

- ✓ Etude de dossier de la demande et évaluation des risques suivant le règlement N°11.08 du 28.11.2011 relatif au contrôle interne, étude des garanties, solvabilité ..., pour motiver les avis et les décisions
- ✓ Soumettre le dossier complet, au comité de financement.

D) Au niveau du comité de financement :

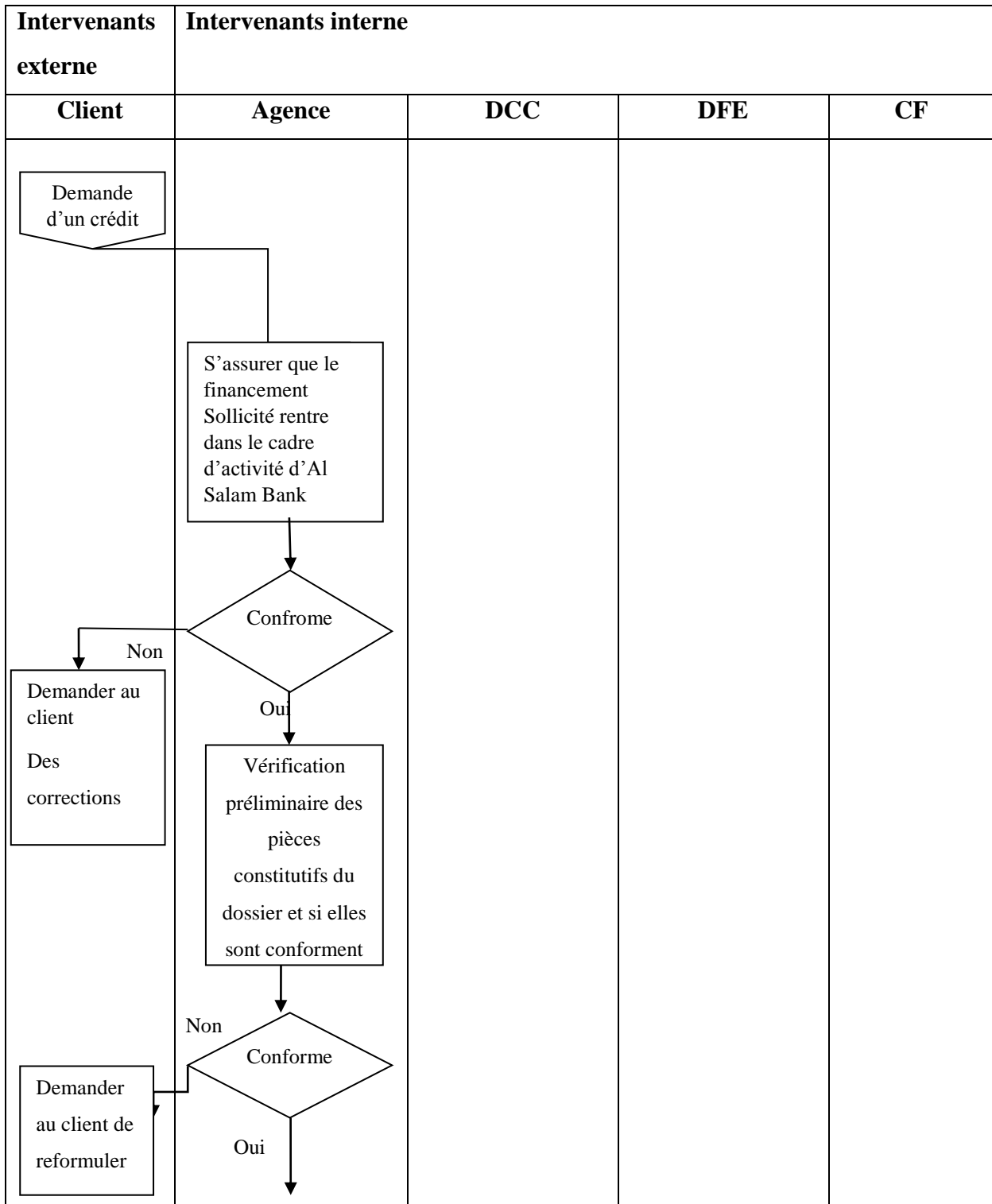
- ✓ une révision et discussion du dossier d'après les études et les analyses précédente, les membres de comité de financement donnent leurs avis (dans ce cas autorisation de financement)

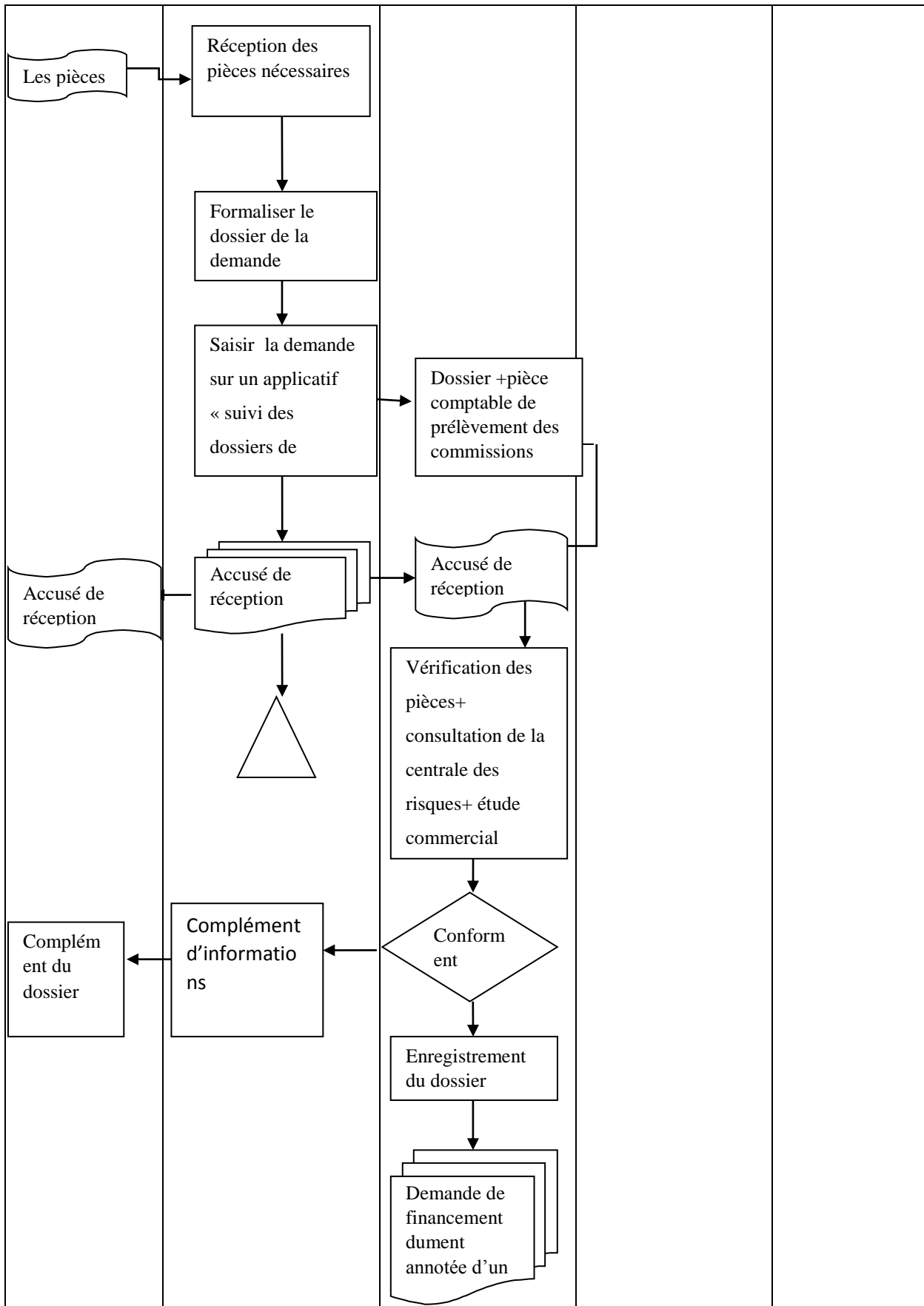
Après l'acceptation de la demande, une lettre de notification doit être transmise au responsable de l'agence pour informer le client sur l'acceptation de dossier et les conditions du financement, et l'inviter pour la signature de la promesse d'achat + marge précomptée et les garanties exigées.

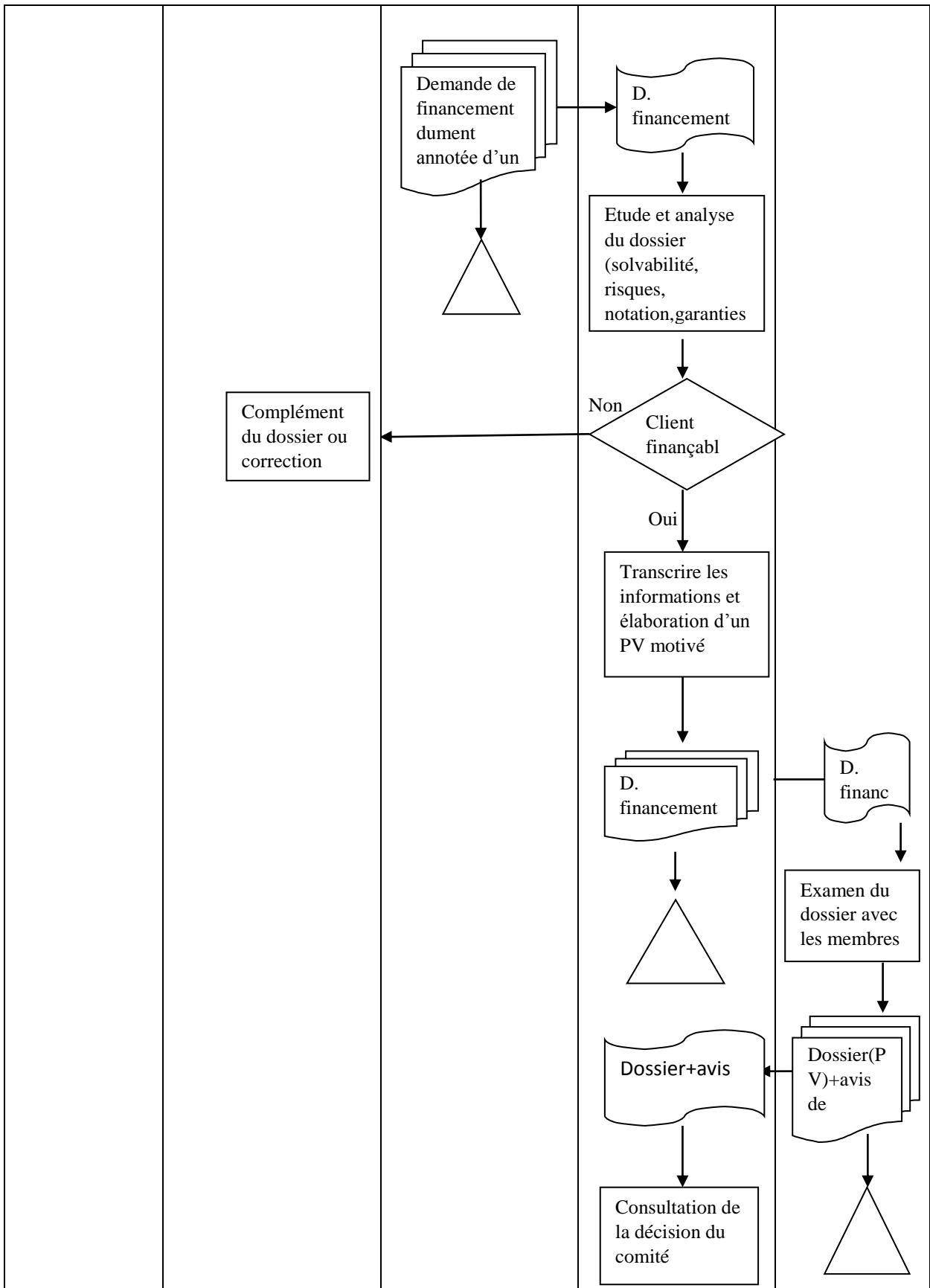
Diriger un conseiller vers le fournisseur à la demande de la cellule des finances pour qu'il livre le chèque bancaire, inspecte et reçoive l'objet de financement (la marchandise) et la facture finale.

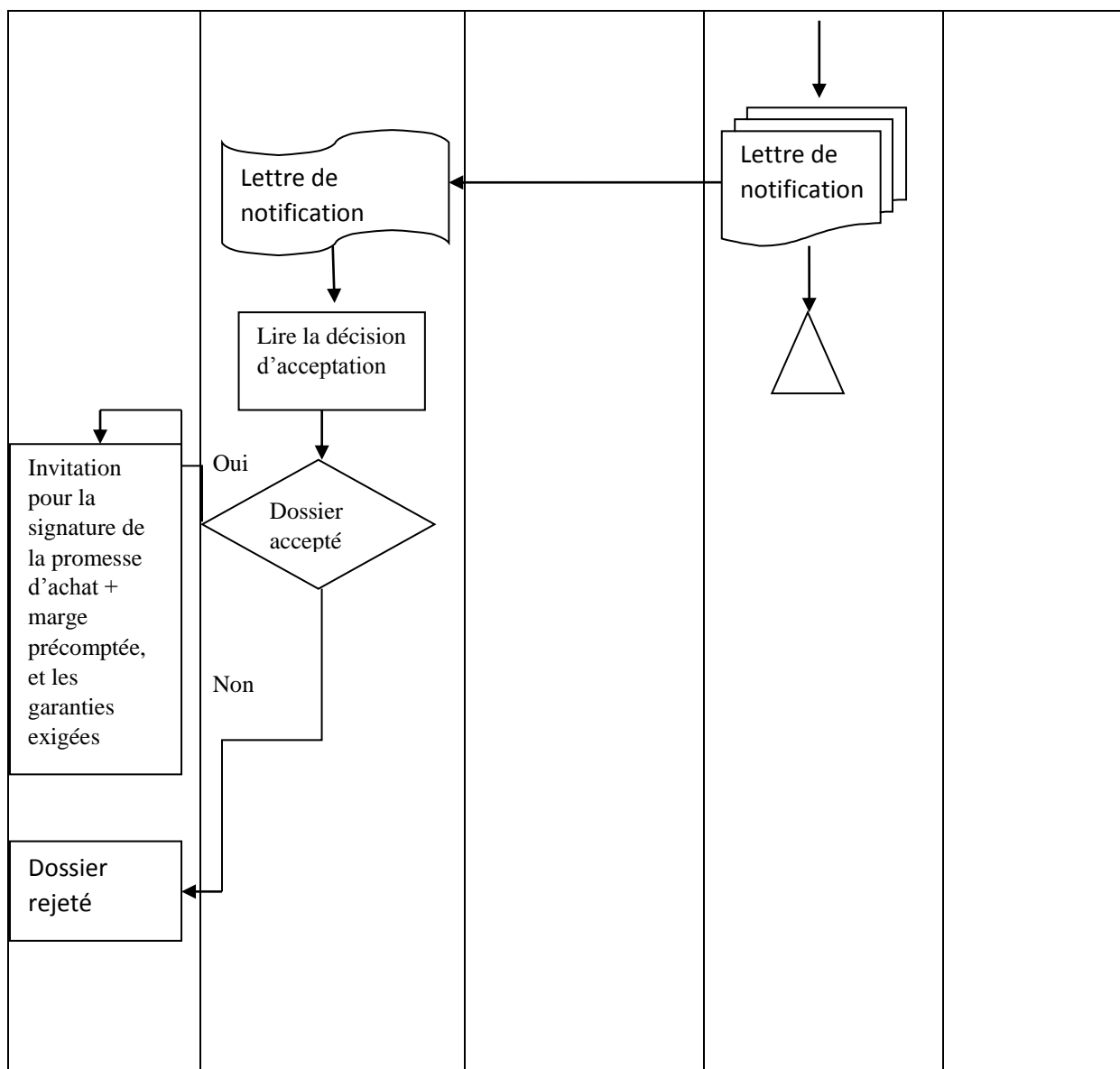
2.2.Diagramme de circulation du processus

Figure 5: Diagramme de circulation









Source : élaboré par l'étudiante.

3. Le déroulement d'une mission d'audit du cycle crédit Mourabaha :

Notre mission d'audit doit se dérouler sur Le processus du Mourabaha en respectant les trois phases d'exécution d'une mission d'audit, qui sont :

- Phase de préparation.
- Phase de réalisation.
- Phase de conclusion.

3.1.La phase de préparation : Elle s'effectue suivant les quatre étapes suivantes :

3.1.1. L'ordre de mission : le mondât donné par la direction général de la banque à l'auditeur, il lui donne l'accès à toutes les informations nécessaires pour réaliser ces missions d'audit.

Il comporte les éléments suivants :

- L'objet et les objectifs de la mission ;
- Lieu et périmètre de la mission ;
- La date de début de l'intervention ;
- La durée de la mission ;
- Les entités concernées ;
- Le responsable et les membres de la mission.¹

3.1.2. Prise de connaissance :

Cette étape implique une meilleure compréhension du domaine audité à travers la collecte des informations suivantes :

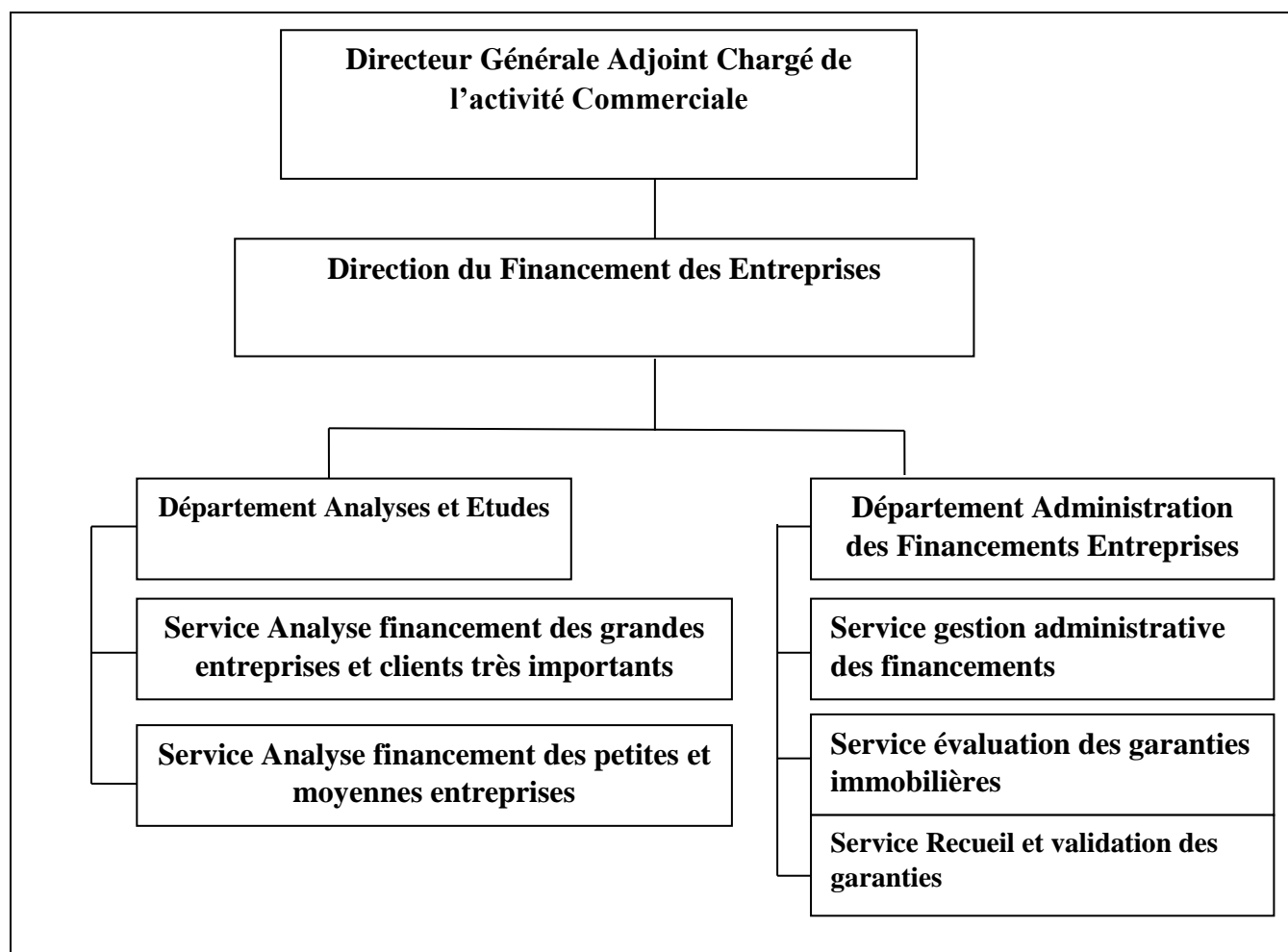
- ✓ L'organisation de l'entité auditée ;
- ✓ Questionnaire de prise de connaissance ;
- ✓ Liste des directives, instructions, procédures, notes et normes internes (Salam Bank) régissant la gestion des activités de la structure des crédits (direction de financement des entreprises) ;
- ✓ La grille d'analyse des tâches du cycle crédit ;
- ✓ L'ensemble des états tenus au niveau de la structure. Liste des outils, applicatifs, extractions et autres états (paramétrés ou manuels) utilisé dans le cadre de la gestion des activités de crédits.

➤ L'organisation de l'entité auditée :

- **L'activité auditée :** les opérations de financements des entreprises au sein d'Al Salam Bank Alegria, plus précisément, audit du cycle crédit (Mourabaha).
- **L'entité auditée :** Direction du Financement des Entreprises
- **L'organigramme de l'entité auditée :**

¹ Groupe de recherche IFACI, « la conduite d'une mission d'audit », Edition DUNOD, 1995, P 35.

Figure 6: Organigramme de la direction du financement des entreprises



Source: Document délivré par la direction d'audit interne.

➤ **Un questionnaire de prise de connaissance :**

Au cours de cette étape de familiarisation nous avons procédé à un entretien de prise de contact avec le responsable du service crédit.

Tableau 5: Questionnaire de prise de connaissance

	Questions	Constat		Force/faiblesse		Observation
		OUI	NON	F	f	

Q01	Existe-t-il un organigramme pour la structure auditée ?	X		X		
	Si oui, est-il appliqué ?	X		X		
	Les liens hiérarchiques sont-ils connus de tous ?	X		X		
	Existe-t-il une définition claire des fonctions?	X		X		
	Existe-t-il une définition claire pour la délégation des pouvoirs ?	X		X		
Q02	Existe-t-il une séparation des tâches ?	X		X		
Q03	Existe-t-il un dossier à constituer pour chaque prêt reprenant les éléments suivants : - nature du prêt (durée, remboursement) ; -Garanties données ; -Autorisation données.	X		X		
Q04	Existe-t-il un manuel de procédures ?	X		X		
Q05	Si oui,	X		X		
Q06	Font –ils l'objet d'une actualisation ?	X		X		
	Est-il clair ?	X		X		
	Est-il exhaustif ?	X		X		
	Est-il accessible ?	X		X		

	Les principes de charia sont –ils respectés et appliqués ?	X		X		
	Si oui,	X		X		
	Existe-il une interdiction du Riba ?			X		
	Existe-t-il une participation de pertes et profits ?	X		X		

Source : élaboré par l'étudiante.

➤ **Manuel de procédures :**

• **Les procédures internes :**

PR/187/DO/OF/OFE/007 relative aux traitements des opérations de financements des entreprises (annule et remplace la procédure PR/162/DO/OF/OFE du 06décembre 2020), approuvé par le directeur générale le 10 Novembre2021.

Les organes de contrôle de la banque doivent s'assurer que toute les dispositions da la présente procédure sont strictement respectées par les structures concernées conformément au règlement B.A N°11-08du 28 Novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.

• **Réglementation externes :**

La banque suit un manuel de procédure de gestion des opérations liées à la finance islamique qui est le règlement N°02-2020 du 15 mars 2020 définissant les opérations de la banque relevant de la finance islamique et les conditions de leur exercice par les banques et établissement financiers.

➤ **La grille d'analyse des taches du cycle crédit :**

Le critère de séparation des taches constitue un des principes fondamentaux du contrôle interne, c'est un élément essentiel pour la détection des fonctions incompatible suivantes :

- ✓ L'exécution ;
- ✓ La surveillance des risque ;
- ✓ L'autorisation ;
- ✓ La validation.

Tableau 6: la grille d'analyse des taches du cycle crédit Al mourabaha

Taches	Nature de la tache	Acteurs				
		Client	CC	DCC	DFE	CF
Remettre les documents nécessaires à l'établissement du contrat Mourabaha.		X				
Accueil de la clientèle	Exécution		X			
Réception de la demande de financement	Exécution		X			
Entretien préliminaire avec le client	Exécution		X			
Pré-Qualification :	Surveillance des risques					
S'assurer que le financement rentre dans le cadre d'activité d'Al Salam Bank	Surveillance des risques		X			
S'assurer que le financement conforme aux règles de la charia	Surveillance des risques		X			
Sinon : demander au client des corrections.	Exécution		X			
Si oui : procéder au contrôle de conformité	Exécution		X			
Vérification préliminaire de pièces constitutives du dossier	Surveillance des risques		X			
En cas de non-conformité : Demander au client des corrections.	Exécution		X			
En cas de conformité : Accuser réception et transmettre les documents à la DCC	Exécution		X			
Vérification des pièces+ consultation de la centrale des risques+ étude commercial	Validation			X		
Si documents non conformes :	Exécution			X		

Relancer le chargé de clientèle pour corrections.						
Si documents conformes : saisir un dossier du financement dument annotée d'un avis motivé	Validation			X		
Archiver les documents	Surveillance des risques			X		
Etude et analyse du dossier (solvabilité, risques, notation, garanties...)	Validation				X	
Si le client est finançable : élaboration d'un PV motivé et le transmettre au CF	validation				X	
Si non : Relancer le chargé de clientèle pour corrections.	Exécution				X	
Examen du dossier du financement	Validation					X
L'avis sur le financement	Engagement					X
Transmettre une lettre de notification portant l'avis sur le financement au chargé de la clientèle	Exécution				X	
Prise de décision (acceptation ou rejet)	Engagement		X		X	X
Inviter le client pour la signature de la promesse d'achat, marge précomptée, et les garanties exigées.	Exécution		X			
Diriger un conseiller vers le fournisseur à la demande de la cellule des finances pour qu'il livre le chèque bancaire, inspecte et reçoive l'objet de financement (la marchandise) et la facture finale.	Exécution		X			

Source : élaborée par l'étudiante.

➤ **Identification des risques :**

Il s'agit d'identifier les zones à risque des opérations du Mourabaha, cette identification nous permet de construire ultérieurement notre programme d'audit en fonction

des risques identifiés et jugés significatifs. L'IFACI préconise de décomposer l'objet d'audit en une succession de tâches élémentaires auditables et de construire un Tableau d'identification des risques, appelé également Tableau des Forces et faiblesses apparentes (TFFA).

Tableau 7: identification des risques au niveau de l'agence

Objectifs de contrôle	Risques	Bonnes pratiques	Forces et faiblesses apparentes F/f	Evaluation préliminaire des risques
Rendre les dossiers de crédit conformes au cadre des activités finançables par la banque.	Risque de discordance entre le dossier du crédit et la politique bancaire (risque de non respect des directives de la banque)	Faire une liste claire des opérations de financements liées à la banque.	f	Elevé
Si un dossier de crédit est accepté, celui-ci doit être enregistré dans un registre selon des normes d'enregistrement et de classement.	Perte de dossier	Actualiser l'automatisation de l'enregistrement des dossiers et la collecte des frais.	f	Moyen
Le dossier de crédit doit être présenté en trois exemplaire et qu'il doit contenir tous les documents exigés.	Les exemplaires reçus ne sont pas identiques.	Vérifier l'intégrité du dossier et qu'il contient l'ensemble des documents exigés.	F	faible
En cas	Remise d'accusés de	La mise en place	f	moyen

d'acceptation de dossier, ce dernier doit être enregistré sur un registre ouvert et faire trois exemplaires d'un accusé de réception	réception sur dossier fictif	d'un répertoire automatisé pour enregistrer tout accusé de réception.		
--	------------------------------	---	--	--

Source : élaboré par l'étudiante.

Tableau 8: identification des risques au niveau de la direction du financement des entreprises

Objectifs de contrôle	Risques	Bonnes pratiques	Forces et faiblesses apparentes F/f	Evaluation préliminaire des risques
Faire une analyse qui permet de détecter les clients insolubles.	Risque d'octroi de crédit à un client insolvable.	Consulter la centrale des risques avant de procéder à l'analyse financière du projet.	f	Elevé
La décision est prise après avoir examiné le dossier de crédit sur la base d'un consensus entre le comité de crédit et le comité du trésor.	Autorisation de crédit non consentis.	Pour chaque dossier, il est annexé au comité de crédit un PV sur lesquels les membres du comité prennent les décisions d'acceptation ou de rejet de la demande.	f	Elevé
En cas d'un avis défavorable, la demande rejetée doit être	Refus des dossiers sans justification	La mise en place des modèles types des lettres de rejet plus transparents et qui	F	faible

formalisée, claire, et justifiée.		convainquent les demandeurs de financement sur les raisons du rejet.		
L'acceptation de la demande doit respecter l'autorisation du comité de crédit.	Le non respect de la décision du comité.	Etablissement d'une autorisation pour chaque crédit.	F	faible
Assurer l'efficacité et des processus.	Retard de notification (problème liée au système d'information)	la mise en place des techniques plus performantes.	f	élevé

Source : élaboré par l'étudiante.

Tableau 9: identification des risques au niveau du service recueil et validation des garanties

Objectifs de contrôle	Risques	Bonnes pratiques	Forces et faiblesses apparentes F/f	Evaluation préliminaire des risques
Respecter la procédure relative à l'évaluation et la réévaluation immobilière. S'assurer que les garanties ne fait pas l'objet des incertitudes au future.	Les garanties ne fait pas l'objet d'une réévaluation par les experts	Toute garantie obtenue par le client doit faire l'objet d'une évaluation par un expert.	f	Elevé
S'assurer que les garanties ne fait pas l'objet des	Les garanties ne couvrent pas la créance.	Toute garantie obtenue par un client X doit être évaluée	f	Moyen

incertitudes au future.		par un expert		
-------------------------	--	---------------	--	--

Source : élaboré par l'étudiante

Tableau 10: identification des risques au niveau du service gestion administrative des financements

Objectifs de contrôle	Risques	Bonnes pratiques	Forces et faiblesses apparentes F/f	Evaluation préliminaire des risques
Conserver le patrimoine de la banque	Risque d'établissement d'un ticket d'autorisation sans assurer que le client n'a pas d'impayés ou compte débiteur...	Contrôler sur un système X à l'aide de différentes consultations la situation du client pour s'assurer qu'il n'a pas d'impayés.	F	faible

Source : élaboré par l'étudiante.

Tableau 11: identification des risques liés au débloqué des fonds

Objectifs de contrôle	Risques	Bonnes pratiques	Forces et faiblesses apparentes F/f	Evaluation préliminaire des risques
Les fonds débloqué doivent financer les projets que la banque prend en charge.	Risque de détournement de fonds vers d'autres financements notamment vers des activités illégales.	Effectuer des visites sur site d'une façon régulière pour s'informer de la réalisation physique du projet.	f	Moyen

Source : élaboré par l'étudiante

3.2.Choix des objectifs de la mission dans un rapport d'orientation :

Après avoir identifié les risques spécifiques à entité auditée (les zones de risques), nous sommes maintenant en mesure d'identifier les objectifs de notre mission dans un rapport d'orientation qui selon l'IFACI un rapport qui doit définir les axes d'investigation de la mission et exprimer les objectifs à atteindre par l'audit.

Tableau 12: Rapport d'orientation

Mission d'audit : cycle crédit, cas Mourabaha.

L'entité à auditer : La direction du financement des entreprises.

Les objectifs généraux de la mission :

Ce sont les objectifs permanents du contrôle interne dont l'audit doit s'assurer qu'ils sont appliqués d'une façon efficace et pertinente.

Les objectifs permanents sont :

- ✓ Protection du patrimoine, et la fiabilité et intégrité des informations ;
- ✓ Respect des lois, règlements, et contrats, et favoriser l'amélioration des performances.

Les objectifs spécifiques de la mission :

- ✓ Toute demande de crédit doit être conforme à un cadre d'activités finançable par la banque.
- ✓ Toute demande de crédit doit être formalisée dans un dossier qui doit contenir tous les documents exigés par la banque.
- ✓ Vérifier l'intégrité et du dossier et la validité de la demande.
- ✓ Assurer la bonne vérification de la solvabilité du client demandeur du crédit.
- ✓ Garantir la viabilité économique du projet.
- ✓ Garantir les contrôles physiques des sites à financer.
- ✓ Garantir une mesure fiable des risques.
- ✓ Assurer le respect de procédure portant système de notation interne des entreprises.
- ✓ S'assurer que les crédits accordés doivent être approuvé par le comité de crédit.
- ✓ Tous les crédits doivent faire l'objet d'un suivi permanent.
- ✓ Toute autorisation doit être couverte par des garanties suffisantes.
- ✓ Assurer me respect de la procédure relative à l'évaluation et la réévaluation immobilière et le respect des conditions d'un acte de garantie.
- ✓ Garantir que les fonds débloqués doivent financer les projets que la banque prend en charge.

4.1.5. Le champ d'action :

Les travaux de notre mission sont déroulés au niveau de la direction du financement des entreprises, sises à dely brahim, pour une durée d'un mois.

Source : élaboré par l'étudiante.

3.2. La phase de réalisation :

La phase de réalisation commence par une réunion d'ouverture et se termine par une réunion de clôture. L'auditeur va se déplacer sur le terrain (va chez l'audité) pour le déroulement des opérations de sa mission, c'est la phase qui fait beaucoup plus appel aux capacités d'observations, de dialogues et de communications lui permettent de collecter les éléments de preuve.

3.2.1. La réunion d'ouverture :

C'est la rencontre entre auditeurs et audités, cette réunion doit se faire sur les lieux où la mission doit se dérouler (la direction du financement des entreprises), à ce stade là, les auditeurs doivent mettre la lumière sur les points suivants :

- la présentation de l'équipe d'auditeurs en charge de la mission : directeur d'audit, superviseur, chef de la mission, auditeurs juniors, auditeurs seniors.
- La présentation de la mission et ses objectifs.
- Organiser le déroulement de cette mission.
- Une première communication des documents et informations à consulter.

A l'issue de cette réunion, un PV d'ouverture de la mission doit être établi par le chef de mission à destination du directeur d'audit portant sur les échanges ayant eu lieu.

3.2.2. Le programme d'audit :

Notre programme d'audit se présente de la manière suivante :

- ✓ Vérifier le contenu du dossier de la demande ;
- ✓ Observer les étapes de traitement de la demande ;
- ✓ Evaluer les procédures d'analyse de la demande de crédit ;
- ✓ Apprécier la rapidité du traitement des dossiers ;
- ✓ Vérifier le respect des lois et des directives ;
- ✓ Evaluer la procédure de recueil des garanties.

A) Questionnaire du Contrôle interne :

Tableau 13: Questionnaire du contrôle interne

Questions	OUI	NON	Observations
Les objectifs administratifs :			
Existe-t-il un model formalisé pour la constitution d'une demande d'un crédit Mourabaha ?	X		
Si oui, est-il appliqué ?	X		
Les documents constitutifs du dossier de financement sont-ils- clairement définis ? sont-ils appliqués ?	X		
Les demandes de crédits comportent-elles les informations suivantes : -date d'introduction -objet de la demande -activité principale -l'estimation des garanties proposées	X		
Le conseiller de la clientèle est-il formé et qualifié pour traiter les demandes de crédits ?	X		
Le traitement de la demande s'effectue-il le jour de la réception ?		X	
Existe-il une procédure d'enregistrement des dossiers reçus au niveau de l'agence : ✓ sur un registre spécifique; ✓ sur un système informatique.	X		
La direction du financement est-elle dotée de tous les guides et les textes réglementaires régissant l'analyse de la demande ?	X		
Le service juridique vérifie-t-il l'authentification des documents reçus avant toute analyse de la demande ?	X		
Les dossiers incomplets sont-ils renvoyés aux clients pour les compléter ?		X	FRAP N°01

Existe-t-il une procédure de vérification de la conformité des dossiers reçus avant de remettre l'accusé de réception ?	X		
Existe-t-il un registre pour enregistrer les accusés de réception ?	X		
Analyse de la demande :			
La consultation de la centrale des risques s'effectue-t-elle automatiquement ?		X	FRAP N°02
le dossier de crédit comporte-t- il les documents juridiques, administratifs, comptables, financiers et économiques	X		
Une visite sur site des projets à financer est-elle effectuée à l'intérieur des délais de traitement des dossiers ?		X	FRAP N°03
L'évaluation des risques est-elle- réalisée suivant le Règlement BA N°11.08 du 28 Novembre2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers ?	X		
Le chargé de l'étude procède-t-il à l'analyse de la santé financière du client et à la viabilité économique du projet ?	X		
Existe-t-il une procédure portant système de notation interne des entreprises ?	X		
Est-t-il respecté ?	X		
Les tickets d'autorisations sont ils établi d'après la décision prise par le comité de financement?	X		
Le délai entre la réception de la demande jusqu'à l'autorisation de crédit est-ils précisé ?	X		
Les avis des membres du comité sont-ils consignés sur le PV ?		X	FRAP N°04
Traitement des garanties :			

Le chargé d'étude procède-t-il à une étude de conformité et de régularité des actes de garanties ?	X		
Les garanties sont-elles évaluées par un expert qui est conventionné avec la banque ?		X	FRAP N°05
Les garanties sont-elles évaluées par un expert qui est conventionné avec le client ?	X		
Les garanties sont-elles collectées avant le déblocage des fonds ?		X	FRAP N°06

Source : élaboré l'étudiante.

B) Les anomalies relevées :

On a pu répondre aux questions de notre QCI en utilisant la boîte à outils de l'auditeur (observations, entretien...) qui nous a aidée à trouver les anomalies suivantes :

- ✓ Manque de pièces constitutives du dossier ;
- ✓ Non consultation de la centrale des risques ;
- ✓ Visites sur site non effectuée ;
- ✓ L'évaluation des garanties se fait par un expert conventionné avec le client ;
- ✓ Les garanties ne sont pas collectées avant le déblocage des fonds ;
- ✓ Les avis des membres du comité ne sont pas consignés sur le PV (il y figure uniquement les signatures) ;

Section 03 : constats et recommandations

1. Révélation et analyse des anomalies :

On doit analyser chaque anomalie trouvée dans le QCI et la traiter formaliser par une feuille de révélation et d'analyse des problèmes (FRAP).

Figure 7 : FRAP N°01

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :01
Problème : Manque de pièces constitutives du dossier	
Constat :	
<ul style="list-style-type: none"> • Absence des bilans et TCR prévisionnels qui doit couvrir au moins la durée de financement • Manque de signature et cachet de la banque sur certains contrats Mourabaha • Absence de la date dans le contrat d'achat. • La signature du client apposée sur l'acte de garanties n'a aucune similitude avec les autres signatures 	
Causes : le chargé de la clientèle ne suit pas le manuel de procédure. Manque de suivi et de contrôle.	
Conséquences :	
<ul style="list-style-type: none"> • possibilité de financement des clients douteux • mettre la banque en faillite 	
Recommandations : mettre en place un contrôle rigoureux pour le suivi de la collecte d'informations nécessaires lors de toute opération de financement contacter tous les clients dont les dossiers manquent d'informations et leur demander les pièces exigées.	

Source : élaborée par l'étudiante.

Figure 8: FRAP N°02

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :02
Problème : Non consultation de la centrale des risques	
Constat : la direction commerciale corporate ne procède pas à la consultation de la centrale des risques pour quelques lignes de crédits	
Causes : l'incapacité d'accéder à la base de données de la centrale des risques des entreprises et ménages pour certains crédits dus à l'inefficacité du système d'information de la direction	
Conséquences : <ul style="list-style-type: none"> • risque de fraude et de crédit • risque d'accorder des crédits à des clients insolubles • Le non respect des procédures • Niveau faible de contrôle. 	
Recommandations : <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place un contrôle rigoureux pour le suivi de l'application des procédures • il est important d'améliorer le système d'information et le gérer par un informaticien compétent. • Mettre en place un contrôle permanent • Consulter la centrale des risques avant toute analyse financière de projet. 	

Source : élaborée par l'étudiante.

Figure 9: FRAP N°03

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :03
Problème : Visite sur site non effectuée.	
Constat : on a trouvé un manque de visite dans le compte rendu de visite pour l'échantillon audité	
Causes : Non application des instructions de la direction générale	
Conséquences : <ul style="list-style-type: none">• Financement d'un projet fictif• Risque de réputation (image de marque de la banque)	
Recommandations : <ul style="list-style-type: none">• Application des directives de la direction générale d'une façon efficace• Mettre à disposition des chargés de visites un check liste des informations à collecter sur le terrain• Mettre en place un contrôle rigoureux en ce qui concerne l'application des directives.	

Source : élaborée par l'étudiante.

Figure 10: FRAP N°04

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :04
Problème : Les avis des membres du comité ne sont pas consignés sur le PV (il y figure uniquement les signatures)	
Constat : après la consultation du PV on a constaté que Les avis des membres du comité ne sont pas consignés sur le PV (il y figure uniquement les signatures).	
Causes : non application des directives de la direction générale.	
Conséquences : <ul style="list-style-type: none">• Risque de financer des clients douteux• Risque de fraude	
Recommandations : <ul style="list-style-type: none">• Porter les avis des membres du comité quant à la décision de financement (favorable ou défavorable)	

Source : élaborée par l'étudiante.

Figure 11: FRAP N°05

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :05
Problème : l'évaluation des garanties se fait par un expert externe conventionné avec le client	
Constat : le client a la liberté de choisir l'expert désiré pour l'évaluation de ses biens immobiliers exigés par a banque en garantie des crédits qui lui sont accordés.	
Causes : l'inexistence d'un expert indépendant travaillant pour la banque	
Conséquences : <ul style="list-style-type: none"> • La subjectivité d'évaluation • Evaluation frauduleuse • Risque de garantie élevé • Risque de réputation 	
Recommandations : <ul style="list-style-type: none"> • La banque doit réaliser un contrat avec un expert indépendant pour une évaluation fiable des garanties et de s'assurer de son objectivité • La mise en place d'un contrôle permanent pour garantir l'application correcte des critères d'évaluation et par la suite garantir une évaluation pertinente. 	

Source : élaborée par l'étudiante.

Figure 12: FRAP N°06

Feuille de révélation et d'analyse de problème	
Référence papier de travail :	FRAP N° :06
Problème : les garanties ne sont pas collectées avant le déblocage des fonds.	
Constat : après la consultation du dossier des garanties pour l'échantillon audité, on a constaté que quelque garanties ne sont pas collectées avant le déblocage des fonds	
Causes :	
<ul style="list-style-type: none"> • garanties non concrétisées malgré les réclamations faites par l'agence. • Non respect des directives de la direction générale 	
Conséquences :	
<ul style="list-style-type: none"> • Risque que la garantie ne couvre pas la créance en intégralité 	
Recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> • Recenser les cas similaires et inviter les clients concernés pour concrétiser les garanties 	

Source : élaborée par l'étudiante.

2. Phase de conclusion :

2.1. Projet de rapport d'audit :

Est un document qui évoque les points essentiels à discuter d'après ce qu'on pu trouver (les anomalies et recommandations) :

➤ Synthèse d'évaluation :

- **Manque de pièces constitutives du dossier :**

D'après l'échantillon étudié, on a relevé l'anomalie suivante : Absence des bilans et TCR prévisionnels qui doit couvrir au moins la durée de financement, Manque de signature et cachet de la banque sur certains contrats Mourabaha, la signature du client apposée sur l'acte

de garanties n'a aucune similitude avec les autres signatures. Cela est causé par l'insuffisance du suivi et de contrôle au niveau de l'agence ce qui motive le chargé de la clientèle à ignorer le manuel de procédure.

Afin de réduire le risque lié à cette anomalie, il est nécessaire de mettre en place un contrôle rigoureux pour le suivi des tâches de chaque responsable, et de restaurer les pièces perdues.

- **Non consultation de la centrale des risques :**

D'après ce qu'on a étudié, on a pu constater que la direction commerciale ne consulte pas la centrale des risques pour des lignes de crédit, ce qui expose la banque à accorder des crédits à des clients insolvable et par la suite la probabilité d'occurrence d'un risque de contre partie est proche de un.

Cela est dû à l'inefficacité du système d'information de la direction concerné dont l'accès à la base de données de la centrale des risques est très difficile

Pour éviter les risques connexes, il est important d'améliorer le système d'information et le gérer par un informaticien compétent, et de mettre en place un contrôle permanent pour le suivi du côté informatique.

- **Visite sur site non effectuée :**

Lors de la consultation du dossier des garanties pour l'échantillon étudié, on a constaté l'absence d'un rapport de visite sur site du au non respect des directives. Cette situation augmente le risque de garantie et par la suite le financement d'un client douteux.

Pour éviter ces risques, la banque doit établir une procédure obligatoire pour visiter le site, une check-list des informations à collecter sur le site doit être fournie et établir un rapport de visite après chaque visite.

- **Les avis des membres du comité ne sont pas consignés sur le PV :**

Après la consultation du PV on a déduit que Les avis des membres du comité ne sont pas consignés sur le PV (il y figure uniquement les signatures). Cela est dû au non respect du manuel de procédures. les risques de fraudes et de financer des clients douteux sont élevés.

- **Afin de réduire ces risques, est important de Porter les avis des membres du comité quant à la décision de financement (favorable ou défavorable).**

- **L'évaluation des garanties se fait par un expert conventionné avec le client :**

En plus de l'absence d'un rapport de visite sur site, l'évaluation des garanties ne se fait par un expert indépendant qui travaille pour la banque mais par un expert conventionné

avec le client, cette évaluation peut être frauduleuse et surévaluer, ce qui expose la banque a des risques de fraudes, risques de financer des clients douteux, risque de réputation (l'image de la banque).

Pour être très loin de ces risques, la banque doit s'assurer que l'évaluation se fait par objectivité et d'une façon efficace, elle doit être conventionnée avec des experts indépendants pour l'évaluation des garanties, et la mise en place d'un contrôle permanent pour garantir l'application correcte des critères d'évaluation et par la suite garantir la fiabilité de l'évaluation.

- **Les garanties ne sont pas collectées avant le déblocage des fonds :**

Une autre anomalie trouvée dans quelques dossiers de garanties. Les garanties mentionnées ne sont pas collectées avant le déblocage des fonds. La probabilité que les garanties ne couvrent pas les créances dans ce cas la est significative.

Afin de faire face à cette situation, il important de recenser les cas similaires et inviter les clients concernés pour concrétiser les garanties.

- a. La réunion de clôture :**

Elle réunit exactement tous les participants de la réunion d'ouverture, pour le but de commenter et valider et conclure le projet de rapport.

- b. Le rapport d'audit :**

C'est le fruit d'un diagnostic et des examinassions par les auditeurs internes, c'est un document d'information et un outil de travail duquel les audités peuvent entreprendre les actions correctives.

Figure 13: Rapport d'audit

Objet de la mission : Notre mission d'audit interne portera sur le thème « audit du processus de financement via Al mourabaha ». L'objectif de cet audit est :

- D'assurer la conformité aux exigences et normes et aux procédures du travail ;
- D'assurer l'efficacité du SCI mis en œuvre.

Champ d'intervention :

Notre champ d'intervention se limitera à la direction du financement des entreprises d'Al Salam Bank.

La durée de la mission : 15/04/2021 jusqu'à 15/05/2021.

Composition de l'équipe d'audit :

Auditeur (A)

Auditeur (B)

Les personnes auditées :

- Le responsable de l'agence concernée ;
- Le responsable de la direction commerciale corporate ;
- Le responsable de la direction du financement des entreprises ;
- Le responsable du service recueil et validation des garanties ;

Les constats d'audit :

- ✓ Manque de pièces constitutives du dossier ;
- ✓ Non consultation de la centrale des risques ;
- ✓ Visites sur site non effectuées ;
- ✓ L'évaluation des garanties se fait par un expert conventionné avec le client ;
- ✓ Les garanties ne sont pas collectées avant le déblocage des fonds ;
- ✓ Les avis des membres du comité ne sont pas consignés sur le PV (il y figure uniquement les signatures).

Les recommandations formulées :

Tableau N°9 : Tableau des recommandations

	Recommandations	Personne responsable de la mise en œuvre
FRAP N°01	mettre en place un contrôle rigoureux pour le suivi de la collecte d'informations nécessaires lors de toute opération de financement contacter tous les clients dont les dossiers manquent d'informations et leur demander les pièces exigées.	Responsable de l'agence Responsable du département de control permanent
FRAP N°02	mettre en place un contrôle rigoureux pour le suivi de l'application des procédures, le système d'information et le gérer par un informaticien compétent. Mettre en place un contrôle permanent Consulter la centrale des risques avant toute analyse financière de projet.	Responsable du département de la sécurité des systèmes d'informations Responsable du département de control permanent

FRAP N°03	<p>Application des directives de la direction générale d'une façon efficace, Mettre à disposition des chargés de visites un check liste des informations à collecter sur le terrain.</p> <p>Mettre en place un contrôle rigoureux en ce qui concerne l'application des directives.</p>	<p>Responsable de la direction du financement des entreprises.</p> <p>Responsable du département de control permanent</p>	
FRAP N°04	<p>Porter les avis des membres du comité quant à la décision de financement (favorable ou défavorable)</p>	<p>La direction générale</p>	

FRAP N°05	<p>La banque doit réaliser un contrat avec un expert indépendant pour une évaluation fiable des garanties et de s'assurer de son objectivité</p> <p>La mise en place d'un contrôle permanent pour garantir l'application correcte des critères d'évaluation et par la suite garantir une évaluation pertinente.</p>	<p>Responsable du service recueil et validation des garanties.</p> <p>Responsable du département de control permanent</p>	
FRAP N°06	<p>Recenser les cas similaires et inviter les clients concernés pour concrétiser les garanties</p>	<p>Responsable du service recueil et validation des garanties donne l'ordre au responsable de l'agence</p>	

Source : élaboré par l'étudiante.

Conclusion du chapitre :

Dans ce chapitre nous avons essayés de mener une mission d'audit du cycle crédit, plus précisément le cycle mourabaha au sein d'Al Salam Bank Algeria.

On a débutés ce chapitre par la présentation de l'organisme d'accueille, puis le déroulement pratique d'une opération mourabaha. Dans le but de rendre cette opération rentable et moins risquée, nous avons l'audité selon la méthodologie décrite par l'IFACI.

Après qu'on a pu cerner l'environnement de l'entité auditée, et les risques connexes, on à procédé à l'évaluation de ces derniers en utilisant un questionnaire de contrôle interne qui nous a permis de détecter les divers dysfonctionnements dans le processus du mourabaha, et les analyser à travers des FRAP.

On a terminé cette mission par une phase de conclusion qui nous a permis de fournir des recommandations sur les anomalies ressorties à partir d'un rapport d'audit interne.

On a conclut que la méthodologie et les différents outils de conduite de l'audit interne contribue à la maitrise des risques et les rendre faibles à travers l'amélioration du dispositif de contrôle interne et par la suite la pratique de financement mourabaha sera efficace et efficiente après l'application des recommandations -présentées par l'auditeur - par l'entité auditée.

Conclusion générale

Conclusion générale

D'après ce qui été exposé dans ce mémoire qui est pour objectif de répondre sur notre problématique qui porte sur une étude descriptive et analytique de la contribution de l'audit interne à rendre les opérations de financement rentables et moins risquées au sein d'Al Salam Bank cas du Mourabaha.

Pour ce faire, on a pu articuler notre mémoire autour de trois chapitres. Le premier chapitre porte sur les fondements théoriques de la finance islamique, les risques encourus par les banques islamiques et conventionnelles et le contrôle interne. Le deuxième chapitre traite les notions fondamentales d'audit interne et sa propre méthodologie. Le troisième chapitre présente sur une mission d'audit qu'on a effectué au sein d'Al Salam Bank, portant sur l'audit du cycle crédit Mourabaha.

L'activité bancaire ne peut être performante sans la maîtrise de ses risques. Cette notion (la maîtrise des risque) ne peut être réalisée aléatoirement, c'est pour cela les banques doivent se doter d'un système de contrôle interne qui est pour objectif de sauvegarder le patrimoine, garantir l'application des instructions, assurer la qualité de l'information et par la suite la gestion des risques, mais ce système comporte des limites. De ce fait, l'audit interne doit apporter à l'organisation un niveau d'assurance sur la maîtrise des risques et notamment la pérennité de son système de contrôle interne.

L'auditeur interne se fixe un objectif qui consiste à vérifier la fiabilité et la qualité des informations, et lance sa mission suivant une méthodologie bien précis, les normes d'audit et les différents outils d'évaluation.

Pour prouver que la fonction d'audit interne a un impact sur la performance des opérations de financements, on a procédé à l'audit d'un cycle crédit « mourabaha » à la base des informations fournies par la direction d'audit au sein d'Al Salam Bank.

D'après les travaux qu'on a fait au sein de la banque, on a pu constater que la fonction d'audit interne est très importante pour augmenter la rentabilité des opérations de financements et maîtriser les risques de crédits. Elle permet la prévention et la détection des anomalies, et pour chaque anomalie l'auditeur doit proposer les recommandations correspondantes que la banque doit les prendre en considérations et développer les procédures nécessaires pour les corriger.

Conclusion générale

Constats et tests d'hypothèses :

A la fin de ce travail nous avons pu constater les résultats suivants :

- l'Audit interne peut contribuer à rendre la pratique de financement effectuée par la banque plus performante à travers les recommandations fournies. **(confirmée)**
- pour atteindre l'objectif d'une mission efficace et efficiente, la mission d'audit se déroule en suivant trois grandes phases : préparation, réalisation, et conclusion et en utilisant plusieurs outils comme : questionnaires, entretiens, diagrammes de circulations... **(confirmée)**
- les missions d'audit interne exercées par Al Salam Bank Alegria visent à s'assurer le bon déroulement de ces activités de financement en respectant les procédures interne et la réglementation de la banque centrale et en améliorant le dispositif de contrôle interne. **(confirmée)**

Les recommandations :

On pu proposer quelques recommandations sur les missions d'audit en générale au sein de la banque :

- ✓ Etablir un manuel d'audit ;
- ✓ Développement de système d'information ;
- ✓ Etablissement d'une check-list des contrôles obligatoires à effectuer.

Les difficultés du travail :

- La confidentialité au sein de la direction d'audit interne au sein d'Al Salam Bank.

La bibliographie

Bibliographie

Les ouvrages :

1. BERNARD Yves et Jean-Claude Coli Dictionnaire économique et financier, Seuil, Paris, 1996.
2. BERTIN(Elisabeth), Audit interne : enjeux et pratique à l'international, édition EYROLLES, 2011.
3. BESSIS (joel), « Gestion des risques et gestion actif-passif des banques », édition DALLOZ, paris, 1995.
4. CAPAL. J-V, GARNER.O, Dictionnaire d'économie et de science sociale, Hatier, Paris, 1990.
5. DOV (Ogien), « Comptabilité et audit bancaire », 2^{ème} édition Dunod, paris, 2008.
6. El. M. Abdeslam « Le système bancaire islamique », Edition economica, Belgique, 1999.
7. Groupe de recherche IFACI, « la conduite d'une mission d'audit », Edition DUNOD, 1995.
8. GUERANGER (francois), « Finance islamique une illustration de la finance éthique, édition DUNOD, Paris, 2009.
9. Hélène (Ioning) et autres, « le contrôle de gestion, organisation, outils et pratiques », 3^{ème} édition Dunod, paris, 2008.
10. HERBERT(Smith), Guide de la finance islamique, Paris, 2009.
11. IFACI-IAS : Les mots de l'audit, éditions liaison, 2000.
12. Jacques (walter) et autre, « contrôle interne », édition Afnor, 2009.
13. Julien.d « la conduite d'une mission d'audit interne », 2^{ème} édition Dunod, paris, 1995.
14. Keiser. A.M, « Contrôle de gestion-Collection Gestion, Edition ESKA, Paris, 2000.
15. KERBEL (Pascal), « Management des risques Inclus secteurs Banque et Assurance », EYROLLES, Paris, 2009.
16. KHELLASSI (Reda), « les applications de l'audit interne, Edition Houma, Alger, 2010.
17. M.CHAFIK, Cours d'audit financier, Houma édition, Alger, 2019.
18. Ndiaye. F, Knutsen. D , “Audit manual” ,United Nations, March 2009.
19. RENARD (Jaques), « Audit interne ce que fait débat », édition Maxima,Paris, 2002

Bibliographie

20. RENARD(Jacques) : théorie et pratique de l'audit interne, édition Eyrolles, paris, 2016.
21. RONCALLI (Thierry), la gestion des risques financiers, édition ECONOMICA, paris,2004.
22. Saidane, « La finance islamique : à l'heur de mondialisation », 2éme Edition RB, Paris, 2011.
23. SARDI (Antoine), Audit et contrôle interne bancaire, édition AFGES, paris, 2002.
24. SCHICK.P, Momento d'audit interne.Dunod, Paris, 2007.
25. SHICK (pierre) et autres, « Audit interne et référentiels de risques », édition Dunod, paris, 2007.
26. VERBOOMEN (Alain) et autre, « Bâle II et le risque de crédit », édition Larcier, 2011.

Thèses et mémoires:

1. Bahr (oum el kheir), la finance islamique compartiment de la finance d'aujourd'hui, Mémoire de magister en droit, Oran, 2013.
2. BELLAHA (hajer), « La contribution du contrôle interne et de l'audit à la performance de l'entreprise. Fondement théorique et validation empirique dans le contexte algérien », thèse de doctorat en sciences financiers, Sidi-bel-abbes, 2021.
3. BENLEKHAL(Nawel), la gouvernance de la banque islamique, mémoire de magister en management, option finance, Oran, 2014.
4. CHEKROUN(Meriem), le rôle de l'audit interne dans le pilotage et la performance du système de contrôle interne, thèse de doctorat en sciences de gestion, Tlemcen, 2014.
5. KALACHE.M, « L'appréciation de la performance de la fonction d'audit interne », Mémoire de fin d'étude, Ecole Supérieure de Commerce, 2016.
6. M.KHECHINE yakoub « l'apport de l'audit interne dans la maitrise des risque » Mémoire de fin d'étude Ecole supérieur de commerce, Alger, 2018.

Règlements et lois :

1. Document IFACI, « Cadre de référence international des pratiques de l'audit interne », disponible sur <http://www.ifaci.com>.

Bibliographie

2. L'ordonnance n°03-11 du 26 Aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
3. Norme 10 standards AAOIFI.
4. Norme 11 standards AAOIFI.
5. Norme 8 standards AAOIFI. (Accounting and Auditing Organization for islamic financial institutions).
6. Résumé du Guide IFACI pour l'utilisation des Normes Internationales d'Audit dans l'Audit des Petites et Moyennes Entreprises.

DIVERS :

1. I.F.B, la finance islamique.
2. Les cahiers de la finance islamique N°6, Strasbourg, 2014.
3. MOKRANI A/KRIM : Synthèse du cours «L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER », Ecole supérieur de commerce, 2020.

Articles et revues scientifiques :

1. EL ATTAR (Abdelilah)et ATMANI(Mohammed Amine): L'impact des accords de Bâle III sur les Banques Islamiques, Université M. Premier Oujda, Maroc, 2013.
2. EL MARZOUK (abdenb), EL HAJEL(yousra) « La gestion des risques spécifiques des banques islamiques », l'Université Mohammed V,FSJES Agdal, Rabat - Maroc .
3. ELLESK (Fouad), OUZZANI (Ahmed), (2019), « LES RISQUES DANS LE SYSTEME FINANCIER ISLAMIQUE », Université Abdelmalek Essaâdi (Maroc), N°15.
4. La revue du financier, 182-183, édition CYBEL, paris, 2010.
5. ZAAFRANE (Mansouria), L'audit et le contrôle des risques dans le milieu bancaire, Cadre de référence des banques algériennes, Université de Mostaganem, Algérie, N°06, 2016.

Sites web :

1. <https://www.memoireonline.com> ,« la grille d'analyse des taches ».
2. <https://www.theiia.org> «cadre de référence internationale des pratiques professionnelles- edition2017».
3. www.qualite.ooreka.fr, « Audit interne ».

Bibliographie

4. www.ifaci.com , « définition de l'audit interne par l'IIA en 1999 ».
5. <https://www.lafinancepourtous.com>, comité de Bâle.
6. <https://www.ooreka.fr/> Bâle III.
7. <http://www.focusifrs.com/> Le dispositif de Contrôle Interne : Cadre de référence.
8. www.cairn.info, Le risque lié aux comptes d'investissement participatif : un risque propre aux banques islamiques.
9. <https://ifb.dz/>, finance islamique.
10. <https://www.albaraka-bank.dz/finance-islamique/moucharaka/>.
11. <http://fr.financialislam.com/mourabaha>. consulté le 28/04/2022 .

Table de matières

Table des matières

Remerciements

Dédicace

Introduction Générale.....A

Chapitre 01 : notions de base sur le contrôle interne et les risques dans les banques islamiques 1

Section (1) : les principes fondamentaux de la finance islamique 2

1. Définition de la banque 2

2. Les principes directeurs de la finance islamique..... 2

3. Les modes de financements (les produits islamiques) 5

Section (2) : Les risques encourus par les banques islamiques..... 9

1. Les risques communs aux banques conventionnelles et islamiques 9

2. Des risques spécifiques aux Banques Islamiques 11

Section (3) : le contrôle interne dans une banque islamique..... 14

2. Référentiels et réglementations 16

3. La réglementation pour les banques islamiques..... 19

4. Le cadre réglementaire du contrôle interne en Algérie 20

Chapitre 02 : La démarche de l'audit interne dans une banque islamique 23

Section (1) : Généralités sur l'audit interne 25

1.1. Définition de l'audit en charia 25

1.2. Définition de l'audit interne : 25

1.3. L'audit interne en Algérie : 26

2. Les objectifs de l'audit interne : 26

3. Les fonctions voisines de l'audit interne : 26

Section (2) : Cadre de référence de l'audit interne dans une banque islamique 30

1. Le code de déontologie : 30

2. Les normes de qualification : 32

3. Les normes de fonctionnement : 32

4. Les normes de mise en œuvre : 32

Section (3) : L'audit l'approche par les risques 33

✓ Le risque inhérent : 33

✓ Le risque de contrôle : 33

Table de matières

✓ Le risque de non détection :	34
Section (4) : Méthodologie et outils de conduite d'une mission d'Audit	35
1. Définition de la mission	35
2. Le champ d'application.....	35
1. La phase de préparation	36
2. La phase de réalisation (vérification).....	40
3. La phase de conclusion	43
4. Les outils et techniques d'audit.....	48
4.2.6. La piste d'audit.....	52
Chapitre 03 : La démarche de l'audit du processus de financement via Mourabaha au sein d'Al Salam Bank Algeria	54
Section (1) : Présentation générale de l'organisme d'accueil	55
1. Présentation de la banque :	55
1.1. Les missions de la banque :	55
1.2. Les produits & services bancaires :	55
3. Présentation de la structure d'audit interne Al Salam Bank :	57
Section 02 : le déroulement d'une mission d'audit : Cas crédit « Mourabaha » au niveau d'AL Salam Bank Alegria	57
1. définition de Mourabaha :	58
1.2. Risques de Mourabaha.....	58
2. Déroulement pratique d'une opération de Mourabaha au sein d'Al Salam Bank :.....	61
2.1. Description du processus d'octroi d'un crédit Mourabaha au niveau d'Al Salam Bank	61
2.2. Diagramme de circulation du processus	62
3. Le déroulement d'une mission d'audit du cycle crédit Mourabaha :	66
3.1. La phase de préparation :	66
3.2. La phase de réalisation.....	78
Section 03 : constats et recommandations	83
1. Révélation et analyse des anomalies	83
2. Phase de conclusion	88
Conclusion du chapitre	95
Conclusion générale	96
La bibliographie.....	99
Les annexes	106

Les annexes

ANNEXE N°1

Normes	Intitulés
1000	Missions, pouvoirs et responsabilités
1010	<ul style="list-style-type: none">• Reconnaissance de la définition de l'audit interne, du code de déontologie ainsi que des normes dans la charte d'audit interne
1100	Indépendance et objectivité
1110	<ul style="list-style-type: none">• Indépendance dans l'organisation
1111	<ul style="list-style-type: none">• Relation directe avec le conseil
1120	<ul style="list-style-type: none">• Objectivité individuelle
1130	<ul style="list-style-type: none">• Atteinte à l'indépendance ou à l'objectivité
1200	Compétence et conscience professionnelle
1210	<ul style="list-style-type: none">• Compétence
1220	<ul style="list-style-type: none">• Conscience professionnelle
1230	<ul style="list-style-type: none">• Formation professionnelle continue
1300	Programme d'assurance et d'amélioration qualité
1310	<ul style="list-style-type: none">• Exigences du programme d'assurance et d'amélioration qualité
1311	<ul style="list-style-type: none">• Evaluations internes
1312	<ul style="list-style-type: none">• Evaluations externes
1320	<ul style="list-style-type: none">• Rapports relatifs au programme d'assurance et d'amélioration qualité
1321	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de la mention « conforme aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne »
1322	<ul style="list-style-type: none">• Indication de non-conformité

Source : Document IFACI, « Cadre de référence international des pratiques de l'audit interne », disponible sur <http://www.ifaci.com>.

Les annexes

ANNEXE N°02

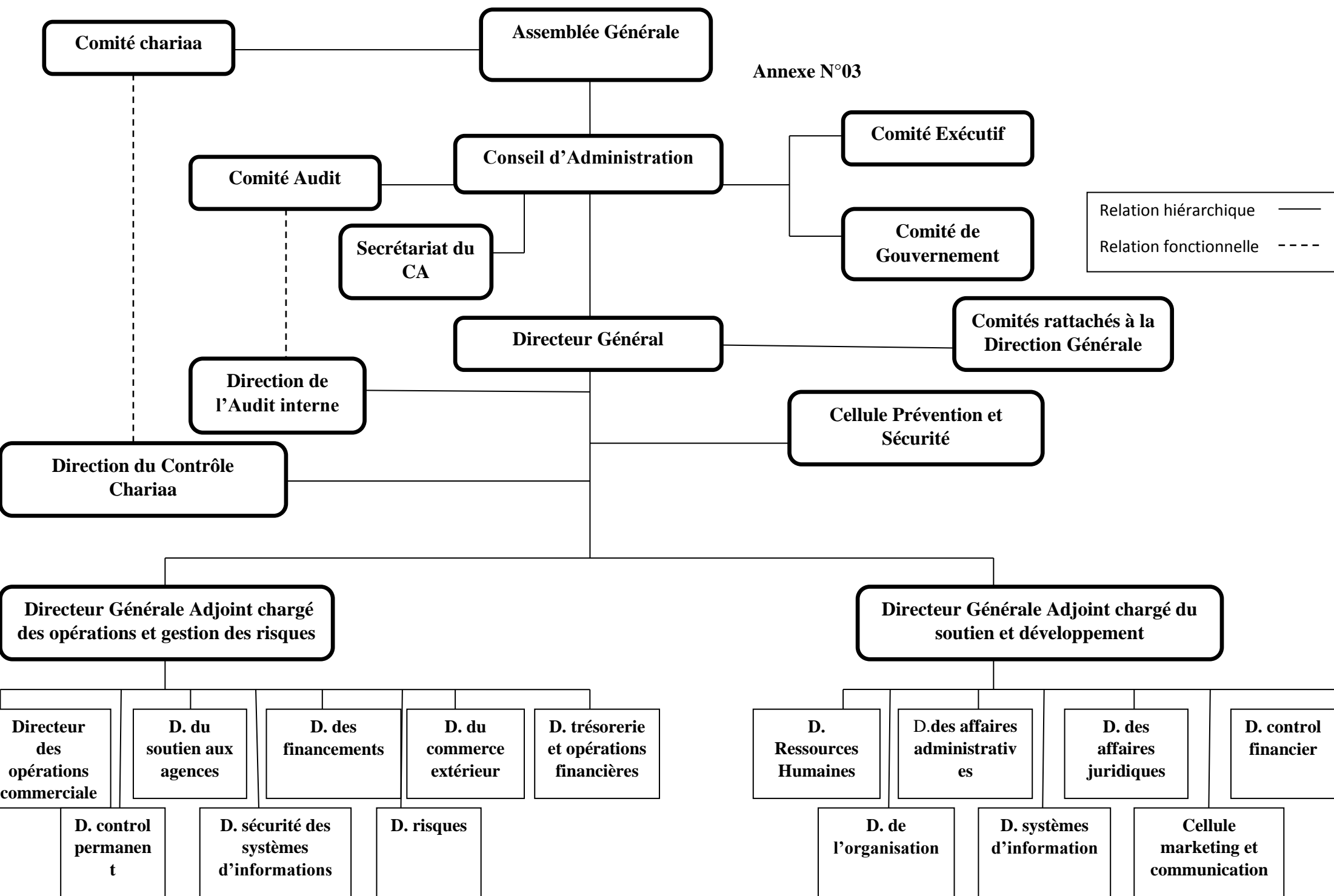
NORMES	Intitulés
2000	Gestion de l'audit interne
2010	<ul style="list-style-type: none">• Planification
2020	<ul style="list-style-type: none">• Communication et approbation
2030	<ul style="list-style-type: none">• Gestion des ressources
2040	<ul style="list-style-type: none">• Règles et procédures
2050	<ul style="list-style-type: none">• Coordination
2060	<ul style="list-style-type: none">• Rapport à la Direction Générale et au Conseil
2070	<ul style="list-style-type: none">• Responsabilité de l'organisation en cas de recours à un prestataire externe pour ses activités d'audit interne
2100	Nature du travail
2110	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement d'entreprise
2120	<ul style="list-style-type: none">• Management des risques
2130	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle
2200	Planification de la mission
2201	<ul style="list-style-type: none">• Considérations relatives à la planification
2210	<ul style="list-style-type: none">• Objectives de la mission
2220	<ul style="list-style-type: none">• Champ de la mission
2230	<ul style="list-style-type: none">• Ressources affectées à la mission
2240	<ul style="list-style-type: none">• Programme de travail de la mission
2300	Accomplissement de la mission
2310	<ul style="list-style-type: none">• Identification des informations
2320	<ul style="list-style-type: none">• Analyse et évaluation
2330	<ul style="list-style-type: none">• Documentation des informations
2340	<ul style="list-style-type: none">• Supervision de la mission
2400	Communication des résultats
2410	<ul style="list-style-type: none">• Contenu de la communication
2420	<ul style="list-style-type: none">• Qualité de la communication
2421	<ul style="list-style-type: none">• Erreurs et omissions

Les annexes

2430	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de la mention « conduit conformément aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne »
2431	<ul style="list-style-type: none">• Indication de non-conformité
2440	<ul style="list-style-type: none">• Diffusion des résultats
2450	Les opinions globales
2500	Surveillance des actions de progrès
2600	Communication relative à l'acceptation des risques

Source : Document IFACI, « Cadre de référence international des pratiques de l'audit interne », disponible sur <http://www.ifaci.com>.

Annexe N°03



ANNEXE N°04

